



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/8B.Add

Paris, 25 juin 2008

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada

2 - 10 juillet 2008

**Point 8B de l'ordre du jour provisoire : Propositions d'inscription de biens
sur la Liste du patrimoine mondial**

Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Cet Addendum présente le projet de décision concernant la proposition d'inscription de 5 propositions d'inscription différées ou renvoyées par des précédentes sessions du Comité du patrimoine mondial, 21 modifications mineures des limites des zones tampons, 29 révisions de déclarations de valeur et de déclaration de valeurs universelle exceptionnelle de biens déjà inscrits et de 1 changement de critère pour examen par le Comité du Patrimoine Mondial à sa 32e session en 2008.

Décision requise : Il est demandé au Comité d'examiner les projets de décisions présentés dans cet Addendum et de prendre ses décisions conformément aux paragraphes 153, 155, 163 et 164 des *Orientations*.

I. Révision des critères des biens inscrits sur le Liste du patrimoine mondial

Le Comité du patrimoine mondial lors de sa 30e session (Vilnius, 2006) a approuvé 17 changements dans la numérotation des critères relatifs aux biens naturels et mixtes inscrits pour leur valeur géologique avant 1994 (*Document WHC-06/30.COM/8D*).

Seulement pour deux biens (voir tableau ci-dessous), du groupe de biens qui fut inscrit sous le critère naturel (ii) avant 1994, aucun changement de critère par le Comité n'a pas été demandé à l'époque, du moment que l'état partie avait demandé une période de temps supplémentaire afin de consulter toutes les parties concernées.

Suite aux consultations avec les parties concernées et l'UICN, il a été convenu que le critère devrait être tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Date d'inscription	Etat partie	Bien du patrimoine mondial	Critères d'origine	Critères unifiés temporaires (2005)	Critères convenus (2008)
1987-1994	Australie	Parc national d'Uluru-Kata Tjuta	N (ii) (iii) C (v) (vi)	(v) (vi) (vii) (ix)	(v)(vi)(vii)(viii)
1992	Australie	Ile Fraser	N (ii) (iii)	(vii) (ix)	(vii)(viii)(ix)

Projet de décision : 32 COM 8B.46

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add,
2. Rappelant sa décision de rassembler au sein d'un seul ensemble unifié de critères les six critères culturels et les quatre critères naturels, décision exprimée au paragraphe 77 des Orientations (2005) ;
3. Ayant pris note des changements déjà réalisés dans la numérotation des critères géologiques par sa décision 30 COM 8D.1 ;
4. Approuve la numérotation des critères telle que présentée dans le tableau 1 du document WHC-08/32.COM/8B.Add.

Index

Les 6 biens mis en évidence en caractère **gras** sont des propositions d'inscription qui ont été différées ou renvoyées par des précédentes sessions du Comité.

Etat partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	N° d'ordre		Type de proposition	Page
	BIENS NATURELS				
Bulgarie	Réserve naturelle de Srebarna	219	Bis	Mod. mineure des limites	1
Hongrie / Slovaquie	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie	725	Ter	Mod. mineure des limites	1
	BIENS MIXTES				
Macédoine, Ex-République Yougoslave de	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid	99	Bis	Mod. mineure des limites	1
	BIENS CULTURELS				
Albanie	Les centres historiques de Berat et de Gjirokastra (villes du sud de l'Albanie, témoignages exceptionnels d'établissements bien préservés de l'époque Ottomane dans les Balkans)	569	Bis	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	3
Allemagne	Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Michel d'Hildesheim	187	Rev	Mod. mineure des limites	5
Allemagne	Cathédrale de Cologne	292	Rev	Mod. mineure des limites	5
Allemagne	Mines de Rammelsberg et ville historique de Goslar	623		Mod. mineure des limites	5
Autriche	Centre historique de la ville de Salzbourg	784		Rév. déclarations de valeur	8
Autriche	Palais et jardins de Schönbrunn	786		Rév. déclarations de valeur	8
Autriche	Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut	806		Rév. déclarations de valeur	9
Bahreïn	Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmoun	1192		Mod. mineure des limites	3
Bulgarie	Église de Boyana	42		Rév. déclarations de valeur	9
Bulgarie	Cavalier de Madara	43		Rév. déclarations de valeur	10
Bulgarie	Tombe thrace de Kazanlak	44		Rév. déclarations de valeur	10
Bulgarie	Églises rupestres d'Ivanovo	45		Rév. déclarations de valeur	10
Bulgarie	Monastère de Rila	216		Rév. déclarations de valeur	11
Bulgarie	Ancienne cité de Nessebar	217		Rév. déclarations de valeur	11
Bulgarie	Tombeau thrace de Svechtari	359		Rév. déclarations de valeur	12
Cambodge	Le site sacré du temple de Preah Vihear <i>Voir Document WHC-08/32.COM/8B.Add2</i>	1224	Rev	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	2
Chine	Vieille ville de Lijiang	811		Mod. mineure des limites	3
Espagne	Vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros	348	Bis	Mod. mineure des limites	6
Espagne	Palais de la musique catalane et hôpital de Sant Pau, Barcelone	804		Mod. mineure des limites	6
Estonie	Centre historique (vieille ville) de Tallinn	822		Mod. mineure des limites	4
Inde	Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam	1206	Rev	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	2
Israël	Lieux saints bahá'ís à Haïfa et en Galilée occidentale	1220	Rev	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	4
Kenya	Les forêts sacrées de Kaya des Mijikenda	1231	Rev	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	2
Kirghizstan	Montagne sacrée de Sulaimain-Too	1230	Rev	Proposition d'inscription différée ou renvoyée	3
Lituanie	Centre historique de Vilnius	541		Mod. mineure des limites	5
Maroc	Site archéologique de Volubilis	836		Mod. mineure des limites	3
Philippines	Rizières en terrasses des cordillères des Philippines	722		Rév. déclarations de valeur	7
Pologne	Centre historique de Cracovie	29		Rév. déclarations de valeur	13
Pologne	Centre historique de Varsovie	30		Rév. déclarations de valeur	14
Pologne	Vieille ville de Zamość	564		Rév. déclarations de valeur	15
Pologne	Château de l'ordre Teutonique de Malbork	847		Rév. déclarations de valeur	15

Etat partie	Proposition d'inscription au patrimoine mondial	N° d'ordre	Type de proposition	Page	
Pologne	Mines de sel de Wieliczka	32	Mod. Mineure des limites	5	
Pologne	Mines de sel de Wieliczka	32	Rév. déclarations de valeur	14	
Portugal	Centre historique d'Évora	361	Mod. mineure des limites	5	
Portugal	Monastère des Hiéronymites et tour de Belém à Lisbonne	263	Mod. mineure des limites	6	
République tchèque	Centre historique de Prague	616	Rév. déclarations de valeur	12	
Royaume-Uni	Cathédrale et château de Durham	370	Mod. mineure des limites	6	
Royaume-Uni	Cathédrale et château de Durham	370	Rév. déclarations de valeur	16	
Royaume-Uni	Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite	426	Rev	Mod. mineure des limites	7
Royaume-Uni	Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite	426	Rev	Rév. déclarations de valeur	21
Royaume-Uni	Stonehenge, Avebury et sites associés	373	Mod. mineure des limites	7	
Royaume-Uni	Stonehenge, Avebury et sites associés	373	Rév. déclarations de valeur	18	
Royaume-Uni	Gorge d'Ironbridge	371	Rév. déclarations de valeur	16	
Royaume-Uni	Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains	372	Rev	Rév. déclarations de valeur	17
Royaume-Uni	Châteaux forts et enceintes du roi Édouard Ier dans l'ancienne principauté de Gwynedd	374		Rév. déclarations de valeur	20
Royaume-Uni	Palais de Blenheim	425		Rév. déclarations de valeur	20
Royaume-Uni	Ville de Bath	428		Rév. déclarations de valeur	21
Royaume-Uni	Tour de Londres	488		Rév. déclarations de valeur	22
Royaume-Uni	Cathédrale, abbaye Saint-Augustin et église Saint-Martin à Cantorbéry	496		Rév. déclarations de valeur	23
Royaume-Uni	Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg	728		Rév. déclarations de valeur	24
Royaume-Uni	Maritime Greenwich	795		Rév. déclarations de valeur	25
Ukraine	Kiev: cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et lauriers de Kievo-Petchersk	527	Bis	Mod. mineure des limites	6
Ukraine	Lviv - ensemble du centre historique	865		Mod. mineure des limites	6

II. Examination of nominations and minor modifications to the boundaries of natural, mixed and cultural properties to the World Heritage List

Dans le texte qui suit, les recommandations de l'ICOMOS et les recommandations de l'UICN sont toutes les deux présentées sous forme de projets de décision et sont extraites des documents WHC-08/32.COM/INF.8B1.Add (ICOMOS) and WHC-08/32.COM/INF.8B2 (UICN).

Bien que des projets de décision aient été pris sur les évaluations de l'ICOMOS et de l'UICN, dans certains cas, quelques modifications ont été nécessaires pour les adapter au présent document.

A. BIENS NATURELS

A.1 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

A.1.1 Modifications mineure des limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Réserve naturelle de Srebarna
N° d'ordre	219 Bis
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.47

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B2,
2. Approuve la création proposée d'une zone tampon de 673 ha pour la **Réserve naturelle de Srebarna, Bulgarie**, d'une superficie de 638 ha, afin de renforcer l'intégrité du bien du patrimoine mondial.

Nom du bien	Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie
N° d'ordre	725 Ter
Etat partie	Hongrie / Slovaquie

Projet de décision : 32 COM 8B.48

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B2,
2. Approuve l'extension proposée de la colline Esztramos de 107,2 hectares à 195 hectares et la création proposée d'une zone tampon de 28 000 hectares dans le secteur hongrois des **Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie, Hongrie / Slovaquie**, dans le but de renforcer l'intégrité du bien du patrimoine mondial;

3. Renvoie la proposition de réduction de la superficie du bien et des zones tampons dans le secteur slovaque des **Grottes du karst d'Aggtelek et du karst de Slovaquie, Hongrie / Slovaquie**, à l'État partie Slovaquie en lui demandant un complément de justification et d'information;

4. Demande à l'État partie Slovaquie de fournir des informations plus détaillées sur les réductions proposées, y compris des cartes topographiques et géologiques – et dans le cas des grottes de Dobšinská et Ochtinská, également hydrogéologiques – à grande échelle et sur leurs incidences pour la valeur universelle exceptionnelle et l'intégrité du bien. Après examen de cette information, l'UICN recommandera soit que les modifications proposées peuvent être acceptées comme des modifications mineures soit qu'une nouvelle proposition complète s'impose ainsi qu'une évaluation sur le terrain.

B. BIENS MIXTES

B.1 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

B.1.1 Modification mineure des limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid
N° d'ordre	99 Bis
Etat partie	Macédoine, Ex-République Yougoslave de

Projet de décision : 32 COM 8B.49

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add, WHC-08/32.COM/INF.8B1 et WHC-08/32.COM/INF.8B2,
2. Renvoie les modifications proposées aux limites du **Patrimoine naturel et culturel de la région d'Ohrid, ex-République Yougoslave de Macédoine**, à l'État partie pour réexamen;
3. Demande à l'État partie (suite à l'évaluation de l'UICN) d'envisager un réalignement des limites du bien, de préférence sur les caractéristiques topographiques ou d'autres éléments reconnaissables sur le terrain, pour inclure tout le Parc national Galičica et d'autres zones d'importance critique, et de créer une zone tampon appropriée pour protéger le bassin versant du lac Ohrid;
4. Note l'évaluation de l'ICOMOS recommandant l'approbation des modifications mineures des limites sous le critère culturel pour le Patrimoine culturel et naturel de la région d'Ohrid, ex-République Yougoslave de Macédoine ;
5. Encourage les États parties ex-République yougoslave de Macédoine et Albanie à coopérer à une extension transfrontière du bien pour inclure le secteur albanais

du lac Ohrid et son bassin versant en vue de renforcer les valeurs et l'intégrité du bien ;

6. Demander à l'État partie de soumettre une carte avec une échelle détaillée et des chiffres sur la superficie du bien avant le **1er février 2009**.

pour protéger l'environnement dans son ensemble ;

- h) produire un relevé cartographique plus détaillé des kayas.

C. BIENS CULTURELS

C.1 AFRIQUE

C.1.1 Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Nom du bien	Les forêts sacrées de Kaya des Mijikenda
N° d'ordre	1231 Rev
Etat partie	Kenya
Critères proposés par l'Etat partie	(iii)(v)(vi)

Projet de décision : 32 COM 8B.50

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription des **forêts sacrées de Kaya des Mijikenda, Kenya**, à l'Etat partie afin de lui permettre de :
 - a) entreprendre une analyse comparative plus complète afin d'évaluer tous les kayas et de justifier le plus petit nombre de kayas proposés pour inscription et d'identifier ceux qui pourraient être ajoutés à la proposition d'inscription en série en temps voulu ;
 - b) retirer Kaya Kinondo de la proposition d'inscription ;
 - c) classer Kaya Kambe et Kaya Ribe comme monuments nationaux ;
 - d) passer des accords officiels avec les anciens des kayas afin de les établir dans des fonctions de gardiens responsables des kayas ;
 - e) modifier le plan de gestion afin de refléter les besoins des kayas proposés pour inscription, en particulier intégrer la conservation des ressources culturelles et naturelles, ainsi que la conservation et les pratiques de gestion traditionnelles et non traditionnelles ;
 - f) garantir des ressources pour la mise en œuvre du plan et de la stratégie de gestion ;
 - g) identifier les abords des kayas et mettre en place des zones tampons avec des protections contre les menaces majeures liées au développement, en particulier l'extraction minière et la construction de bâtiments, et d'autres mesures appropriées

C.2 ASIE - PACIFIQUE

C.2.1 Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Nom du bien	Le site sacré du temple de Preah Vihear
N° d'ordre	1224 Rev
Etat partie	Cambodge
Critères proposés par l'Etat partie	(i)(ii)(iv)

Voir Documents **WHC-08/32.COM/8B.Add2**
WHC-08/32.COM/INF.8B1.Add2

Nom du bien	Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam
N° d'ordre	1206 Rev
Etat partie	Inde
Critères proposés par l'Etat partie	(ii)(iii)(v)(vi)

Projet de décision : 32 COM 8B.51

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen de la proposition d'inscription de l'**Île fluviale de Majuli sur le Brahmapoutre en Assam, Inde**, sur la Liste du patrimoine mondial afin de permettre à l'Etat partie de :
 - a) rassembler un inventaire complet des 31 sattras subsistant sur l'île, préalable à la sélection des sattras qui auraient le potentiel de démontrer une valeur universelle exceptionnelle et d'être proposés en tant que zone principale ;
 - b) permettre la visite du bien par une mission d'évaluation de l'ICOMOS afin d'évaluer l'étendue et la portée des sattras ;
 - c) entreprendre une évaluation de l'ensemble du bassin fluvial où se trouve Majuli, et de l'impact potentiel du développement, de la déforestation et de la construction de barrages en amont de l'île, afin de s'assurer du fait que le retrait organisé est la seule réponse réaliste aux processus d'inondation et d'érosion.

Nom du bien	Montagne sacrée de Sulaimain-Too
N° d'ordre	1230 Rev
Etat partie	Kirghizstan
Critères proposés par l'Etat partie	(iii)(iv)(vi) + CL

Projet de décision : 32 COM 8B.52

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription de la **Montagne sacrée de Sulaimain-Too, Kirghizstan**, à l'État partie afin de lui permettre de :
 - a) stopper la construction du funiculaire, suspendre puis réviser le projet de nouvelle mosquée, afin de réduire sa hauteur et son impact, et trouver des solutions alternatives à la question du logement dans la zone tampon, pour éviter la construction d'immeubles de plusieurs étages ;
 - b) créer un conseil de gestion du site pour mettre en œuvre le plan de gestion, et compléter le plan par un plan d'action ;
 - c) mettre en place la protection officielle du bien proposé pour inscription, en l'intégrant, ainsi que la zone tampon, au plan d'aménagement urbain, afin de leur donner effet dans le cadre du plan de zonage global de la ville, en finalisant le document du projet de zonage de protection qui s'inscrit dans le plan directeur d'urbanisme.

C.2.2 Modification mineure des limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Vieille ville de Lijiang
N° d'ordre	811
Etat partie	Chine

Projet de décision : 32 COM 8B.53

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Diffère l'examen des limites et des zones tampons des villages de Baisha et Shuhe pour permettre à l'État partie d'envisager l'élargissement des zones tampons et de fournir des détails complets sur les dispositions qu'il préconise pour la protection, en intégrant celles-ci dans les plans directeur et de gestion généraux du bien ;
3. Recommande que l'État partie étudie des moyens permettant d'assurer la protection de la zone située entre les éléments principaux du bien, éventuellement grâce à des mesures d'aménagement, afin de garantir la durabilité des éléments clés du paysage rural qui ont soutenu les établissements et celle des principales perspectives sur les montagnes.

C.3 ÉTATS ARABES

C.3.1 Modification mineure des limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Qal'at al-Bahreïn – ancien port et capitale de Dilmoun
N° d'ordre	1192
Etat partie	Bahreïn

Projet de décision : 32 COM 8B.54

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure de la zone principale et de la zone tampon de **Qal'at al-Bahreïn - ancien port et capitale de Dilmoun, Bahreïn** ;
3. Recommande que, si les futures études entreprises par les équipes d'archéologie sous-marine révélaient des éléments reliant les deux zones principales, l'État partie envisage un agrandissement de la zone principale.

Nom du bien	Site archéologique de Volubilis
N° d'ordre	836
Etat partie	Maroc

Projet de décision : 32 COM 8B.55

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la zone tampon proposée pour le **Site archéologique de Volubilis, Maroc**.

C.4 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

C.4.1 Propositions d'inscription différées ou renvoyées par des sessions précédentes du Comité du patrimoine mondial

Nom du bien	Centres historiques de Berat et de Gjirokastra (Albanie)
N° d'ordre	569 Bis
Etat partie	Albanie
Critères proposés par l'Etat partie	(iii)(iv)

Projet de décision : 32 COM 8B.56

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition d'inscription des **Centres historiques de Berat et de Gjirokastra, (témoignages exceptionnels d'établissements bien préservés de l'époque ottomane dans les Balkans) Albanie**, à l'Etat partie de l'Albanie afin de lui permettre de :

- a) préciser la structure de coordination du plan de gestion pour les deux villes, conformément au paragraphe 114 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, et d'apporter des garanties sur sa mise en place et ses compétences ;

3. Recommande de :

- a) fournir un inventaire des constructions illégales de la fin des années 1990, et un plan de résorption de ces constructions illégales à moyen terme ;
- b) définir des indicateurs de suivi précis et de donner la fréquence de leur mise à jour ;
- c) proposer un programme de fouilles archéologiques selon les normes internationales en vigueur ;
- d) améliorer les dispositions de lutte contre l'incendie en zone urbaine historique ;
- e) préciser le plan de développement des capacités d'accueil touristique à moyen terme.

Nom du bien	Lieux saints bahá'is à Haïfa et en Galilée occidentale
N° d'ordre	1220 Rev
Etat partie	Israël
Critères proposés par l'Etat partie	(iii)(vi)

Projet de décision : 32 COM 8B.57

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Inscrit le **mausolée de Bahá'u'lláh avec ses demeures et ses jardins, ainsi que le mausolée du Báb et ses jardins en terrasses**, en tant que lieux saints bahá'is à Haïfa et en Galilée occidentale, Israël, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii) et (vi) ;
3. Adopte la déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

Les lieux saints bahá'is témoignent d'une valeur universelle exceptionnelle, car le mausolée de Bahá'u'lláh et le mausolée du Báb, les lieux les plus saints de la foi bahá'ie constituent un témoignage exceptionnel de la tradition puissamment enracinée du pèlerinage bahá'i qui s'est développée au siècle dernier et qui attire de nombreux fidèles venus de partout dans le monde. Ils ont aussi un sens profond et sont précieux pour les adeptes de la foi bahá'ie en tant que sites sacrés associés aux deux fondateurs de ce courant religieux.

Critère (iii) : Le mausolée de Bahá'u'lláh et le mausolée du Báb, les lieux les plus saints de la foi bahá'ie, qui attirent chaque année des milliers de pèlerins venus du monde entier, constituent un témoignage exceptionnel des fortes traditions

culturelles de pèlerinage bahá'ies, et les communiquent avec force.

Critère (vi) : Les deux lieux saints bahá'is ont un sens et une valeur aux yeux des fidèles de la foi bahá'ie du monde entier.

Le bien présente une intégrité liée à l'histoire et au foyer spirituel de la foi bahá'ie et il répond de façon appropriée aux conditions d'authenticité en tant qu'expression matérielle du corps de la doctrine et du système de valeurs et de croyances qui forment la foi bahá'ie.

La protection juridique des zones proposées pour inscription et de leurs zones tampons sera améliorée lorsque les dispositions de TAMA 35 entreront en vigueur à Haïfa. Les approches de la conservation sont appropriées et le système de gestion du bien est de haute qualité.

4. Recommande le changement de nom du bien pour : « **Lieux saints bahá'is** » ;
5. Recommande de surcroît, afin de renforcer la protection des biens, que des mesures soient prises pour atténuer comme il convient les effets du développement urbain.

C.4.2 Modification mineure des limites d'un bien déjà inscrit sur la Liste du patrimoine mondial

Nom du bien	Centre historique (vieille ville) de Tallinn
N° d'ordre	822
Etat partie	Estonie

Projet de décision : 32 COM 8B.58

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites des zones principale et tampon du **Centre historique (vieille ville) de Tallin, Estonie** ;
3. Presse l'Etat partie de développer un plan de gestion global pour la zone principale élargie et sa zone tampon, qui servira de cadre à d'autres plans stratégiques pour la ville.
4. Recommande de surveiller le développement dans l'environnement plus large à l'extérieur de la zone tampon en raison de son impact sur les valeurs de la zone principale.

Nom du bien	Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Michel d'Hildesheim
N° d'ordre	187 Rev
Etat partie	Allemagne

Projet de décision : 32 COM 8B.59

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites de la **Cathédrale Sainte-Marie et église Saint-Michel d'Hildesheim, Allemagne** ;
3. Demande que l'État partie précise l'ensemble des mesures administratives et juridiques devant s'appliquer à la zone tampon, comme élément complémentaire du plan de gestion, et les fournisse, dès qu'elles seront achevées, au Centre du patrimoine mondial.

Nom du bien	Cathédrale de Cologne
N° d'ordre	292 Rev
Etat partie	Allemagne

Projet de décision : 32 COM 8B.60

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites de la **Cathédrale de Cologne, Allemagne** ;
3. Demande que les mesures de protection s'appliquant à la nouvelle zone tampon soient précisées, comme complément du plan de gestion ;
4. Recommande de poursuivre la réflexion sur les limites d'une zone tampon étendue en fonction de critères historiques.

Nom du bien	Mines de Rammelsberg et ville historique de Goslar
N° d'ordre	623
Etat partie	Allemagne

Projet de décision : 32 COM 8B.61

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites des **Mines de Rammelsberg et ville historique de Goslar, Allemagne**.

Nom du bien	Centre historique de Vilnius
N° d'ordre	541
Etat partie	Lituanie

Projet de décision : 32 COM 8B.62

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Note la progression réalisée en ce qui concerne la définition et la mise en place d'une protection pour la zone tampon du **Centre historique de Vilnius, Lituanie** ;
3. Demande à l'État partie de proposer la zone tampon en tant que modification mineure, une fois que le plan de protection spécial aura été approuvé et que celui-ci lui offrira une protection légale.

Nom du bien	Mines de sel de Wieliczka
N° d'ordre	32
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.63

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure de la zone tampon des **Mines de sel de Wieliczka, Pologne**, qui couvre la zone de projection de la mine ;
3. Recommande à l'Etat partie de clarifier l'étendue des sous-sols de la mine – s'agit-il de 7 ou de 9 niveaux - et que tous les niveaux et leurs puits de connexion devraient faire partie de la zone principale. Il n'y avait pas d'indication du contraire au moment de l'inscription.
4. Demande qu'une carte adéquate soit fournie pour montrer l'étendue et la superficie des sous-sols.

Nom du bien	Centre historique d'Évora
N° d'ordre	361
Etat partie	Portugal

Projet de décision : 32 COM 8B.64

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la proposition concernant la zone tampon du **Centre historique d'Évora, Portugal**, à l'État partie afin de lui permettre de proposer une zone tampon définie qui corresponde à l'environnement de la ville.

Nom du bien	Monastère des Hiéronymites et tour de Belém à Lisbonne
N° d'ordre	263
Etat partie	Portugal

Projet de décision : 32 COM 8B.65

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve l'élargissement de la zone tampon pour la tour de Belém, et par conséquent l'agrandissement de la zone tampon du **Monastère des Hiéronymites et tour de Belém à Lisbonne, Portugal** ;
3. Note que la proposition d'agrandissement de la zone tampon améliore considérablement la protection de l'environnement immédiat des deux éléments du site du patrimoine mondial. On ne peut cependant pas dire que la zone tampon agrandie protège la totalité de l'environnement des deux monuments, en particulier *vis de la mer* – donc demande aux pouvoirs publics que cet environnement plus large soit protégé.

Nom du bien	Vieille ville d'Avila avec ses églises extra-muros
N° d'ordre	348 Bis
Etat partie	Espagne

Projet de décision : 32 COM 8B.66

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Renvoie la décision sur la zone tampon proposée pour la **Vieille Ville d'Avila avec ses églises extra-muros, Espagne**, à l'État partie afin de lui permettre de fournir davantage de détails sur la justification des limites en tant que protection pour l'environnement immédiat du bien et pour ses perspectives visuelles ainsi que sur les politiques de protection en vigueur dans la zone tampon.

Nom du bien	Palais de la musique catalane et hôpital de Sant Pau, Barcelone
N° d'ordre	804
Etat partie	Espagne

Projet de décision : 32 COM 8B.67

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure apportée à la zone tampon du **Palais de la musique catalane et de l'hôpital de Sant Pau, Barcelone, Espagne**.

Nom du bien	Kiev: cathédrale Sainte-Sophie et ensemble des bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk
N° d'ordre	527 Bis
Etat partie	Ukraine

Projet de décision : 32 COM 8B.68

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Considère que les propositions actuelles ne constituent pas une modification mineure ;
3. Recommande que l'État partie soit invité à soumettre une proposition d'inscription complète pour l'église de Saint-Cyril et l'église de Saint-André proposées comme extension de **Kiev : cathédrale Sainte-Sophie et ensemble de bâtiments monastiques et laure de Kievo-Petchersk, Ukraine**.

Nom du bien	Lviv - ensemble du centre historique
N° d'ordre	865
Etat partie	Ukraine

Projet de décision : 32 COM 8B.69

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites de la zone tampon de **Lviv - ensemble du centre historique, Ukraine** ;
3. Demande à l'État partie de fournir, dès que possible, des informations détaillées sur la superficie totale de la zone tampon modifiée.

Nom du bien	Cathédrale et château de Durham
N° d'ordre	370
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.70

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites de la **Cathédrale et château de Durham, Royaume-Uni**.

Nom du bien	Stonehenge, Avebury et sites associés
N° d'ordre	373
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.71

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure de **Stonehenge, Avebury et sites associés, Royaume-Uni.**

Nom du bien	Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite
N° d'ordre	426 Rev
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.72

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Approuve la modification mineure des limites du **Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite, Royaume-Uni.**
3. Recommande qu'une zone tampon en lien avec la protection de l'intégrité visuelle du bien inscrit dans son environnement soit créée, à l'issue des études d'impact et des projets de coordination des constructions immobilières au sud de la Tamise, à Londres, en rapport avec l'expression de la valeur universelle exceptionnelle du site de Westminster.

III. Révision des déclarations de valeur et des déclarations de valeur universelle exceptionnelle

D.1 ASIE - PACIFIQUE

Nom du bien	Rizières en terrasses des cordillères des Philippines
N° d'ordre	722
Etat partie	Philippines

Projet de décision : 32 COM 8B.73

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour les **Rizières en terrasses des cordillères des Philippines, Philippines :**

Les rizières en terrasses d'Ifugao incarnent le mélange absolu de l'environnement physique, socioculturel, économique, religieux et politique. Il s'agit, qui plus est, d'un paysage culturel vivant d'une beauté incomparable.

Les rizières en terrasses d'Ifugao sont une contribution inestimable de nos ancêtres à l'humanité. Construites il y a 2000 ans, et transmises de génération en génération, les rizières en terrasses d'Ifugao représentent une illustration immuable d'une civilisation ancienne qui a résisté aux nombreux défis et revers causés par la modernisation.

Implanté à une plus haute altitude et sur des pentes plus raides que de nombreuses autres cultures en terrasses, l'ensemble des murs en pierres et terre d'Ifugao et le minutieux découpage des contours naturels des collines et des montagnes pour la réalisation de rizières inondées, associé au développement de systèmes d'irrigation complexes, captant l'eau des forêts des montagnes, et un système d'exploitation agricole sophistiqué, reflètent une maîtrise de la technique qui est appréciée jusqu'à nos jours.

Les terrasses illustrent la persistance de traditions culturelles et une remarquable continuité car des traces archéologiques montrent que cette technique est utilisée dans la région depuis deux mille ans sans avoir subi de changements. Elles offrent bien des leçons pour des applications dans d'autres endroits du monde.

L'entretien des rizières en terrasses vivantes reflète une approche essentiellement coopérative de toute la communauté, qui est basée sur une connaissance approfondie de la riche diversité des ressources biologiques existant dans l'agro-écosystème d'Ifugao, un système annuel soigneusement réglé respectant les cycles lunaires, un zonage et une planification, une conservation extensive des sols, une maîtrise du contrôle des insectes nuisibles par une diversité de plantes, associés à des rituels religieux.

Critère (iii) : Les rizières en terrasses sont un témoignage spectaculaire d'un système de production de riz durable et essentiellement communautaire, basé sur la collecte de l'eau des forêts peuplant le sommet des montagnes et sur la construction de terrasses et de bassins d'eau en pierres, un système qui perdure depuis deux mille ans.

Critère (iv) : Les rizières en terrasses sont un mémorial de l'histoire et du travail de plus de mille générations de petits fermiers qui, œuvrant en communauté, ont créé un paysage basé sur l'utilisation délicate et durable des ressources naturelles.

Critère (v) : Les rizières en terrasses sont un exemple exceptionnel de l'utilisation des sols résultant d'une interaction harmonieuse entre l'homme et son environnement qui a créé un paysage en terrasses sur des pentes très abruptes d'une grande beauté, aujourd'hui rendu vulnérable par les changements économiques et sociaux.

3. Considère que, aucune méthodologie n'ayant été adoptée pour les déclarations de valeur universelle

exceptionnelle pour les biens inscrits, et ne sachant s'ils devraient inclure des déclarations d'authenticité, d'intégrité ou de protection et de gestion, comme l'exige le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, pour les biens au moment de leur inscription, ce texte devrait pour l'instant être considéré comme une déclaration de valeur.

D.2 EUROPE ET AMERIQUE DU NORD

Nom du bien	Centre historique de la ville de Salzbourg
N° d'ordre	784
Etat partie	Autriche

Projet de décision : 32 COM 8B.74

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Centre historique de la ville de Salzbourg, Autriche** :

La ville de Salzbourg était à l'origine un établissement romain du nom de Juvavum. Située au cœur de l'Europe, Salzbourg a une riche histoire dominée par le pouvoir ecclésiastique depuis le Moyen Âge. En tant que résidence des princes-archevêques, Salzbourg joua un rôle important dans la culture et la civilisation occidentales.

La ville se développa autour de nombreux édifices et institutions qui ont survécu jusqu'à nos jours, comme la cathédrale, la résidence de l'archevêque, l'abbaye de Saint-Pierre et le monastère de Nonnberg, deux ensembles monastiques fondés à la période pré-carolingienne ayant conservé leurs traditions jusqu'à la période actuelle. Tels des dirigeants souverains régnant à travers les âges, les archevêques employèrent des artistes contemporains très appréciés, dont de nombreux italiens, comme Vincenzo Scamozzi, un élève du Palladio, et Santino Solari, qui donna à Salzbourg un caractère italien.

Les monuments médiévaux et baroques d'une diversité impressionnante constituent un ensemble urbain unique, remarquablement dominé par les flèches et les dômes des églises, avec ses rangées très serrées de maisons bourgeoises bordant les places et ses ruelles sinueuses longeant les deux rives de la Salzach.

Critère (ii) : Salzbourg est un exemple particulièrement important en Europe de cité-État ecclésiastique qui conserve un très grand nombre d'édifices religieux et laïcs d'une qualité remarquable, construits entre la fin du Moyen Âge et le XXe siècle. Elle forme un paysage urbain d'une grande beauté, au milieu des collines et des montagnes boisées.

Critère (iv) : Elle comporte un large éventail d'édifices d'une qualité exceptionnelle. Le centre de la cité a constitué le point de rencontre des cultures italiennes

et germaniques, favorisant l'épanouissement de ces deux cultures et les échanges durables entre elles.

Critère (vi) : Une riche tradition d'arts scéniques soutenue par des festivals annuels de grande renommée et intimement liée avec le génie qui y vécut, Wolfgang Amadeus Mozart, a fait de Salzbourg la capitale mondiale de la musique. Cette tradition contribue à conférer une qualité particulière à cette ville unique.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens inscrits.

Nom du bien	Palais et jardins de Schönbrunn
N° d'ordre	786
Etat partie	Autriche

Projet de décision : 32 COM 8B.75

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour les **Palais et jardins de Schönbrunn, Autriche** :

Un ancien petit pavillon de chasse, qui devait plus tard devenir la résidence d'été de la famille Habsbourg, fut reconstruit après sa destruction lors de la dernière attaque turque en 1683. Durant les travaux, le projet fut agrandi, devenant une résidence d'été de la cour impériale. À ce titre, il incarne l'ascension et la splendeur de l'empire des Habsbourg. À l'apogée du pouvoir des Habsbourg, à l'aube du XVIIIe siècle, alors que la Vienne impériale succédait aux Turcs manifestait sa grandeur retrouvée dans de spectaculaires exemples d'un art baroque récemment développé, Schönbrunn fut l'un des plus importants projets de construction de la capitale et résidence.

Les vastes jardins baroques, leurs édifices (gloriette, ruines romaines, etc.) et leur statuaire témoignent des dimensions et des fonctions impériales du palais. L'empereur Joseph II (1741/80-90) ouvrit les portes des jardins au public, et le peuple a pu depuis lors y accéder librement. Les jardins abritent le zoo de Schönbrunn, fondé par le mari de Marie-Thérèse François-Étienne de Lorraine en 1752 et plus vieux zoo du monde.

En 1918, le Schloß Schönbrunn devint une possession de la République d'Autriche. Par mandat légal, Schloß Schönbrunn Kultur- und Betriebsgesellschaft mbH, société d'exploitation à responsabilité limitée appartenant à l'État fédéral, se vit confier la responsabilité de la conservation de tous les édifices ainsi que du Bundesgärten pour les jardins et les parcs. Depuis lors, le palais et les parcs sont devenus le premier site culturel de la nation.

Critère (i) : Le Palais et jardins de Schönbrunn représente une œuvre maîtresse du remarquable

architecte baroque Johann Bernhard Fischer von Erlach.

Critère (iv) : Le bien regroupant le palais de Schönbrunn et ses jardins est exceptionnel en ce qu'il constitue l'un des plus impressionnants ensembles baroques du genre en Europe. Qui plus est, c'est un symbole matériel fort de la puissance et de l'influence de la maison de Habsbourg sur une longue période de l'histoire de l'Europe, de la fin du XVIIe au début du XIXe siècle.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut
N° d'ordre	806
Etat partie	Autriche

Projet de décision : 32 COM 8B.76

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Paysage culturel de Hallstatt-Dachstein/Salzkammergut, Autriche :**

Le paysage culturel de Hallstatt-Dachstein appartient au Salzkammergut et fait donc partie des Alpes orientales. Chaînes de montagnes, lacs, paysages magnifiques et trésors historiques de l'art, sans oublier les conditions économiques du passé et du présent, en font une unité géographique et culturelle générique.

La chaîne du Dachstein se caractérise par sa forme de massif, ses vastes plateaux karstiques, ses hauts précipices se dressant comme des murailles et enfin par l'étendue exceptionnelle de sa glaciation. Le paysage est relié par la vallée en forme de U de la Traun et le lac Hallstättersee, évoquant un fjord, au bourg de Hallstatt, niché entre les montagnes et la rive sud-ouest du lac.

Le cœur de la ville, à l'emplacement naturel privilégié, est un exemple exceptionnel de peuplement minier gothique, dont on discerne encore les structures de base, et les ajouts du baroque tardif apportés après le grand incendie de 1750. La densité de ses monuments historiques et ses témoignages matériels expressifs font de Hallstatt un monument urbain de premier ordre. Le paysage grandiose n'a laissé que peu de place à l'évolution architecturale du peuplement urbain. On peut clairement observer la tentative d'optimisation de l'espace dans le cœur de ce dernier, fondamentalement gothique, et dans ses ajouts baroques. La silhouette frappante et le caractère quasiment d'origine de l'ensemble ont été préservés jusqu'à ce jour.

Le bien possède aussi un important patrimoine archéologique, datant de l'époque où la culture

préhistorique de Hallstatt joua un rôle majeur dans la définition du visage de l'Europe, il y a 2 500 ans. Sur deux sites en particulier, on a fait des découvertes majeures : le cimetière qui a donné son nom à la culture de Hallstatt et la mine de sel.

La variété et la richesse de la flore et de la faune de la région de Hallstatt-Dachstein s'expliquent par un paysage montagneux changeant qui monte jusqu'à la ligne des neiges éternelles et offre de nombreuses niches écologiques, petites et grandes. Le nombre d'espèces végétales rares et menacées inscrites sur les Listes rouges est exceptionnel pour une région montagneuse. Il faut mentionner que de nombreuses étendues boisées dans des endroits inaccessibles sont de ce fait quasi vierges de toute influence de l'homme.

Critère (iii) : L'homme habite ces vallées nichées au creux d'imposantes montagnes depuis plus de trois millénaires. C'est la présence du sel, ressource naturelle essentielle à la vie humaine et animale, qui a donné à cette région son caractère particulier, conséquence d'une association étroite entre une activité humaine intense et un paysage fondamentalement sauvage.

Critère (iv) : La région alpine de Hallstein-Dachstein/Salzkammergut est un exemple exceptionnel de paysage naturel d'une grande beauté et d'un intérêt scientifique particulier, abritant aussi les témoignages d'une activité économique humaine fondamentale. Le paysage culturel de la région a évolué sans interruption sur 2 500 ans. Dès le tout début, son histoire est fondamentalement liée à l'histoire économique de l'extraction de sel, qui a toujours défini tous les aspects de la vie de la communauté, ainsi que les traces matérielles architecturales et artistiques. On peut faire remonter la production saline à grande échelle à Hallstatt à l'âge du bronze moyen.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Église de Boyana
N° d'ordre	42
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.77

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour l'**Église de Boyana, Bulgarie :**

On distingue à l'intérieur plusieurs couches de peintures murales des XIe, XIIIe, XVe, XVIIe et XIXe siècles, témoignant du haut niveau de la peinture murale à ces différentes époques. Les peintures ayant une valeur artistique véritablement exceptionnelle sont

celles du XIIIe siècle. Alors qu'elles donnent une interprétation du canon byzantin, ces images sont peintes avec une expressivité spirituelle et une vitalité particulières et une grande harmonie dans leurs proportions.

Critère (ii): D'un point de vue architectural, l'église de Boyana est le pur exemple d'une église construite suivant un plan en forme de croix grecque, avec une coupole, des façades richement ornées et une décoration utilisant des éléments en céramique. C'est l'un des monuments bulgares du Moyen Âge les plus remarquables, doté de peintures murales particulièrement achevées.

Critère (iii): L'église de Boyana se compose de trois parties, dont chacune fut édifiée à une époque différente, aux Xe, XIIIe et XIXe siècles, et qui forment une entité homogène.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Cavalier de Madara
N° d'ordre	43
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.78

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Cavalier de Madara, Bulgarie** :

Le cavalier de Madara est un relief unique, une œuvre d'art exceptionnelle, créée dans les premières années de la formation de l'État bulgare, au début du VIIIe siècle. Il est le seul de son genre, sans aucun parallèle en Europe. Il subsiste à ce jour dans son état authentique, sans aucune altération passée ou présente.

Il n'est pas exceptionnel au seul titre de sa qualité d'œuvre de la sculpture bulgare, avec ses tendances réalistes caractéristiques, mais aussi en tant que source historique datant des premières années de l'établissement de l'État bulgare. Les inscriptions qui entourent ce relief font le récit en effet d'importants événements sous le règne de khans bulgares de grand renom : Tervel, Kormisos et Omurtag.

Critère (i) : Le cavalier de Madara est un œuvre d'art exceptionnelle datant du début du VIIIe siècle. Il est le seul de son genre, sans aucun parallèle en Europe.

Critère (iii) : Le cavalier de Madara est exceptionnel non seulement en sa qualité de sculpture réaliste bulgare, mais aussi en tant que source historique sur les premières années de l'État bulgare, les inscriptions qui entourent ce relief faisant le récit en fait des événements survenus sous le règne de khans célèbres.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Tombe thrace de Kazanlak
N° d'ordre	44
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.79

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour la **Tombe thrace de Kazanlak, Bulgarie** :

La tombe thrace de Kazanlak est un ouvrage artistique et esthétique unique, un chef-d'œuvre de l'esprit créatif thrace. Ce monument est le seul de ce type dans le monde entier. Les fresques exceptionnellement bien conservées et la condition d'origine de la structure révèlent l'évolution remarquable et le haut degré de perfection de la culture et de l'art pictural hellénistique thrace.

Critère (i) : La tombe thrace de Kazanlak est un chef-d'œuvre de l'esprit créatif thrace.

Critère (iii): Les fresques de Kazanlak révèlent le haut degré de perfection de la culture et de l'art pictural thrace.

Critère (iv): Les fresques de Kazanlak représentent une étape significative dans le développement de l'art funéraire hellénistique.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Églises rupestres d'Ivanovo
N° d'ordre	45
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.80

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour les **Églises rupestres d'Ivanovo, Bulgarie** :

Les fresques des églises d'Ivanovo révèlent un art exceptionnel et une sensibilité artistique remarquable des peintures du XIVe siècle et de l'art médiéval

bulgare ; elles sont une importante réalisation de l'art bulgare et de l'art chrétien du Sud-est de l'Europe. Postérieures aux mosaïques du monastère de Khora (Karia Djami) datant de 1303–1310, ces fresques, par leur grande expressivité, surpassent tous les monuments historiques connus de style des Paléologue. Néoclassiques d'esprit et d'inspiration, les fresques s'éloignent des canons de l'iconographie byzantine. Elles affichent un lien étroit avec l'art hellénistique expressif et une préférence marquée pour le nu, le paysage, le décor architectural dans une composition, la théâtralité, une atmosphère émotionnelle – toutes qualités qui s'associent pour produire un chef-d'œuvre exceptionnel de l'école de peinture et d'art monumental de Tarnovo.

Les cinq monuments historiques de ce groupe (chapelles, églises, etc.), qui datent des XIIIe et XIVe siècles, servent d'exemples pour ouvrir la voie à la maîtrise, l'évolution, le caractère particulier de l'art du Second État Bulgare (1187–1396). La richesse et la variété des cellules, chapelles et ensembles monastiques, les solutions architecturales originales – toutes insérées dans un environnement naturel magnifique – attestent de la valeur de cet ensemble historique extraordinaire.

Critère (ii) : Un grand nombre d'églises, chapelles, monastères et cellules furent creusés dans la roche le long de la vallée de la Roussenki Lom aux XIIIe et XIVe siècles. Les fresques d'église révèlent un art exceptionnel et une sensibilité artistique remarquable des peintures du XIVe siècle et de l'art bulgare médiéval; elles constituent une réalisation importante de l'art chrétien du Sud-Est de l'Europe. Néoclassiques d'esprit et d'inspiration, les fresques s'éloignent des canons de l'iconographie byzantine. Elles affichent un lien étroit avec l'art hellénistique expressif et une préférence marquée pour le nu, le paysage, le décor architectural dans une composition, la théâtralité, une atmosphère émotionnelle – toutes qualités qui s'associent pour produire un chef-d'œuvre exceptionnel.

Critère (iii) : Le vaste ensemble des monastères fut construit entre l'époque du Second État Bulgare (1187–1396) et la conquête de la Bulgarie par l'Empire ottoman. Les cinq monuments historiques de ce groupe datent des XIIIe et XIVe siècles, la richesse et la variété des cellules, des chapelles et des ensembles monastiques, les solutions architecturales originales – toutes insérées dans un environnement naturel magnifique – attestent de la valeur de cet ensemble historique extraordinaire.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Monastère de Rila
N° d'ordre	216
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.81

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Monastère de Rila, Bulgarie** :

Au cours de ses dix siècles d'histoire mouvementée, le monastère de Rila a été le centre d'une forte influence spirituelle et artistique qui a rayonné sur le monde orthodoxe oriental au cours du Moyen Âge (XIe – XIVe siècle). À l'époque de l'occupation ottomane (1400–1878), le monastère a influencé le développement de la culture et des arts des nations chrétiennes placées sous la domination de l'Empire ottoman. Avec son architecture et ses fresques, il représente un chef-d'œuvre du génie créateur du peuple bulgare.

Les styles architecturaux ont été préservés en tant que monuments historiques sur une durée considérable (XIe – XIXe siècle). L'architecture de l'ensemble est aujourd'hui un des meilleurs exemples de l'art de la construction des peuples des Balkans au début du XIXe siècle. En tant que tel, cet ensemble a exercé une influence considérable sur l'évolution de l'architecture et de l'esthétique dans la région des Balkans.

Critère (vi) : Le monastère de Rila est un symbole de la Renaissance bulgare du XIXe siècle qui a donné des valeurs culturelles slaves à Rila de manière à rétablir une continuité historique ininterrompue.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Ancienne cité de Nessebar
N° d'ordre	217
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.82

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour l'**Ancienne cité de Nessebar, Bulgarie** :

L'ancienne cité de Nessebar est un exemple unique de la synthèse d'activités humaines exercées durant de nombreux siècles dans le domaine de la culture ; c'est un lieu où de nombreuses civilisations ont laissé des traces tangibles, brillamment unifiées dans un

ensemble homogène qui s'insère harmonieusement dans la nature.

Les différentes étapes du développement de ses maisons en bois reflètent les étapes de développement du style architectural dans les Balkans et toute la région de l'est méditerranéen.

La structure urbaine comporte des éléments du II^e millénaire av. J.-C., de l'antiquité classique et du Moyen Âge.

L'architecture ecclésiastique médiévale, modifiée par l'imposition de formes byzantines traditionnelles, illustre l'art de la céramique ornementale, la décoration peinte caractéristique de cette époque.

La cité a assumé un rôle de foyer spirituel de la culture chrétienne pendant plus de mille ans.

Critère (iii) : L'ancienne cité de Nessebar témoigne de façon exceptionnelle de son patrimoine historique et culturel multiple. C'est un lieu où de nombreuses civilisations ont laissé des traces tangibles : des structures archéologiques datant du II^e millénaire av. J.-C., une colonie grecque de la Mer Noire avec des vestiges de ses fortifications, une villa hellénistique et des édifices religieux, sept églises préservées du Moyen Âge. Nessebar démontra de nombreuses fois son importance historique en tant que ville frontière. Ayant été un centre spirituel remarquable de la chrétienté pendant mille ans, c'est aujourd'hui une entité urbaine vibrante et en développement.

Critère (iv) : L'ancienne cité de Nessebar est un exemple unique d'un ensemble architectural qui conserve sa structure Renaissance bulgare et forme une entité harmonieuse homogène avec la configuration naturelle exceptionnelle de la péninsule rocheuse reliée au continent par une étroite langue de terre. Sa nature et son existence résultent de la synthèse d'une activité humaine sur le long terme qui a connu des périodes historiques importantes - une structure urbaine possédant des éléments du II^e millénaire av. J.-C., de l'antiquité classique et du Moyen-Âge ; le développement de l'architecture religieuse médiévale avec une décoration polychrome sur les façades sous la forme d'ornementations en céramique typiques à cette époque ; les différentes étapes du développement des maisons en bois caractéristiques qui témoignent de la maîtrise suprême de l'architecture des Balkans ainsi que de la région de la méditerranée orientale. L'architecture vernaculaire de l'ensemble urbain, dominé par l'archéologie et les églises médiévales, associé au relief côtier unique a produit un tissu urbain de grande qualité.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33^e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Tombeau thrace de Svechtari
N° d'ordre	359
Etat partie	Bulgarie

Projet de décision : 32 COM 8B.83

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Tombeau thrace de Svechtari, Bulgarie :**

Le tombeau thrace est un monument extrêmement rare et très bien conservé d'une architecture funéraire contenant des sculptures et des peintures d'une qualité et d'un style remarquables. Le tombeau est également exceptionnel par le fait qu'il représente une expression locale de l'art hellénistique, un exemple rare d'un processus créatif interrompu, qui possède des caractéristiques particulières.

Critère (i) : Le tombeau thrace de Svechtari est une réalisation artistique unique, avec ses cariatides mi-humaines, mi-végétales, gainées dans un chiton qui se déploie en forme de palmette renversée. Le fait que la polychromie d'origine a été conservée avec ses tons ocre, brun, bleu, rouge et lilas ajoute au charme envoûtant d'une composition expressive où les supports anthropomorphiques évoquent un chœur de pleureuses figé dans les attitudes abstraites d'une danse rituelle.

Critère (iii) : Le tombeau apporte un témoignage exceptionnel sur la culture des Gètes, population thrace vivant au nord de l'Hémus (actuellement Stara Planina), en contact du monde grec et du monde hyperboréen, selon les termes de la géographie antique. Le tombeau est également remarquable par le fait qu'il représente un art local inspiré par l'hellénisme, un exemple rare d'un processus créatif interrompu, qui possède des caractéristiques particulières. Ce monument est unique par son décor architectural et le caractère spécifique des rites funéraires révélés par les fouilles.

3. Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33^e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.

Nom du bien	Centre historique de Prague
N° d'ordre	616
Etat partie	République tchèque

Projet de décision : 32 COM 8B.84

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,

2. **Adopte la déclaration de valeur suivante pour le Centre historique de Prague, République tchèque :**

Prague est l'une des plus belles villes d'Europe pour son emplacement sur les deux rives de la Vltava, son paysage urbain de maisons de ville et de palais, ponctué de tours, et pour ses édifices individuels.

Le centre historique représente une manifestation suprême de l'urbanisme médiéval (la nouvelle ville de l'empereur Charles IV construite comme la Nouvelle Jérusalem). Les travaux architecturaux de Prague de la période gothique (XIVe et XVe siècles), du haut Baroque de la première moitié du XVIIIe siècle et du modernisme naissant à partir de 1900, ont influencé le développement de l'Europe centrale et peut-être même l'architecture de toute l'Europe. Prague représente un des centres les plus importants de la création dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme à travers les générations, les mentalités humaines et les croyances.

Prague appartient à un groupe de villes historiques qui ont préservé la structure de leur développement jusqu'à aujourd'hui. Au cœur de Prague, les étapes successives de croissance et de modifications ont respecté la structure urbaine d'origine du début du Moyen Âge. Cette structure a été largement agrandie avec les activités de la période du haut gothique et encore d'avantage avec les ajouts de la période du haut Baroque et au XIXe siècle. La ville a été préservée de toute démolition massive ou renouvellement urbain à grande échelle ; elle a par conséquent globalement conservé sa configuration, son schéma et sa composition spatiale.

Le développement de Prague au cours de ses 1100 années d'existence est illustré par l'expression architecturale de nombreuses périodes historiques et de leurs styles. La ville est riche en monuments de toutes les périodes de son histoire. D'une importance particulière sont le Château de Prague, la Cathédrale Saint-Guy, la place Hradcany en face du château et le palais Valdstejn sur la rive gauche du fleuve, le pont gothique Saint-Charles, la Rotonde romane Sainte-Croix, les maisons gothiques autour de la place de la vieille ville et l'église haut gothique Saint-Jacques des frères mineurs dans la vieille ville (Stare Město) les bâtiments et le plan urbain du XIXe siècle de Nove Město.

Dès le Moyen Âge, Prague devint l'un des premiers centres culturels de l'Europe chrétienne. L'université de Prague, fondée en 1348, est l'une des premières d'Europe. Le milieu universitaire du dernier quart du XIVe siècle et des premières années du XVe siècle a contribué, entre autres choses, à la formation des idées du mouvement hussite qui constituait les premières phases de la Réforme en Europe. En tant que métropole de la culture, Prague est associée à de grands noms des arts, des sciences et de la politiques, tels que Charles IV, Pierre Parler, Jan Hus, Johannes Kepler, Wolfgang Amadeus Mozart, Franz Kafka, Antonin Dvorak, Albert Einstein, Edouard Benes (cofondateur de la Ligue des Nations) et Vaclav Havel.

Critère (ii) : Le centre historique de Prague illustre de façon admirable le processus de croissance urbaine continue depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Le rôle important joué par Prague dans l'évolution

politique, économique, sociale et culturelle de l'Europe centrale à partir du XIVe siècle et la richesse de ses traditions architecturales et artistiques signifient que cette ville a servi de référence pour le développement urbain d'une grande partie de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est.

Critère (iv) : Prague constitue un ensemble urbain architectural d'une qualité exceptionnelle, tant du point de vue de ses bâtiments que de la configuration de la ville, qui font de Prague à juste titre une ville de renommée internationale.

Critère (vi) : Prague joua un rôle tout à fait remarquable dans le développement du christianisme au Moyen Âge en Europe centrale et eut une influence très forte dans l'évolution des villes. En raison de son rayonnement politique qui se fit sentir à partir de la fin du Moyen Âge, cette ville attira les architectes et les artistes de toute l'Europe. Ceux-ci contribuèrent à la richesse de ses trésors architecturaux et artistiques. La création de l'Université Charles au XVe siècle fit de Prague un haut lieu de la connaissance, ce qu'elle a su rester jusqu'à nos jours. Depuis le règne de Charles IV, Prague est le grand centre culturel et intellectuel d'Europe centrale ; son nom est associé à ceux d'hommes de réputation mondiale, tels Wolfgang Amadeus Mozart ou Franz Kafka.

3. **Recommande que l'évaluation des déclarations d'authenticité et d'intégrité, de protection et de gestion soit repoussée à la 33e session du Comité du patrimoine mondial (2009) dans l'attente de l'adoption d'une méthodologie et d'un format convenu pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les bien inscrits.**

Nom du bien	Centre historique de Cracovie
N° d'ordre	29
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.85

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,**
2. **Adopte la déclaration de valeur suivante pour le Centre historique de Cracovie, Pologne :**

La disposition historique de Cracovie, avec Wawel et Kazimierz, compte parmi les plus remarquables exemples d'urbanisme européen, caractérisé par l'harmonie du développement et l'accumulation d'éléments représentant tous les styles architecturaux, depuis le début du style roman jusqu'au modernisme. L'importance de la ville se manifeste dans son schéma urbain, le grand nombre d'églises et de monastères, d'édifices publics séculiers monumentaux, les vestiges des remparts de la ville médiévale ainsi que les palais urbains et les maisons de ville imaginés et construits par des architectes et des artisans de grande qualité. La valeur de l'ensemble réside dans l'extraordinaire accumulation de monuments de diverses périodes, préservés dans leur forme d'origine et avec des éléments authentiques qui se marient pour créer un

ensemble urbain uniforme où le patrimoine tangible et immatériel est préservé et nourri jusqu'à ce jour.

Le point dominant de l'ensemble urbain, le mont Wawel, est le symbole de la couronne, une nécropole qui incarne les liens dynastiques et politiques dans l'Europe médiévale et moderne. Cracovie, l'un des plus grands pôles administratifs et de commerce d'Europe centrale, était un centre des arts et des artisanats, un lieu de rencontre entre la culture et l'art de l'Orient et de l'Occident. L'importance de Cracovie en tant que centre culturel d'envergure européenne est renforcée par l'existence de l'une des plus anciennes universités de renommée internationale, l'université Jagellon. Les monuments juifs du quartier de Kazimierz complètent la richesse culturelle de la ville.

Critère (iv) : Cracovie est un ensemble architectural urbain d'une qualité exceptionnelle, à la fois en termes de paysage urbain et de monuments individuels. Le centre historique de la ville illustre admirablement l'expansion urbaine continue du Moyen Âge à ce jour.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Centre historique de Varsovie
N° d'ordre	30
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.86

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Centre historique de Varsovie, Pologne :**

Varsovie a été délibérément détruite en 1944, en répression de la résistance polonaise face à l'occupant allemand. La capitale fut réduite en ruines, dans l'idée d'oblitérer la tradition séculaire de l'État polonais. La ville historique, détruite à 85 %, ne dut sa reconstruction qu'à la détermination des habitants et au soutien de la nation tout entière. La reconstruction de la vieille ville sous sa forme urbaine et architecturale historique incarna la volonté d'assurer la survie de l'un des témoignages les plus importants de la culture polonaise, et l'attention accordée à celui-ci. La ville – symbole de l'autorité élective et de la tolérance, où fut adoptée la première Constitution européenne démocratique, la Constitution du 3 mai 1791 – fut rebâtie. Cette reconstruction comprenait notamment la re-création totale du plan d'urbanisme, ainsi que le marché de la vieille ville, les maisons de ville, le circuit des remparts, le château royal et d'importants édifices religieux. La reconstruction du centre historique de Varsovie contribua énormément au changement des doctrines liées à l'urbanisation et à la conservation des développements urbains dans la plupart des villes d'Europe après la destruction causée

par la Seconde Guerre mondiale. Dans le même temps, cet exemple illustre l'efficacité des activités de conservation dans la seconde moitié du XXe siècle, qui permit la reconstruction intégrale de ce complexe ensemble urbain.

Critère (ii) : Le lancement d'activités de conservation globales à l'échelle de toute une ville historique fut une expérience unique en Europe, qui contribua à la validation des doctrines et des pratiques de conservation.

Critère (vi) : Le centre historique de Varsovie est un exemple exceptionnel de reconstruction complète d'une ville délibérément et entièrement détruite. Cette reconstruction matérielle trouve son origine dans la force intérieure et la volonté sans faille de la nation, qui permit la reconstruction du patrimoine à une échelle unique dans l'histoire mondiale.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Mines de sel de Wieliczka
N° d'ordre	32
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.87

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour les **Mines de sel de Wieliczka, Pologne :**

Les mines de sel de Wieliczka constituent un développement unique dans l'histoire de l'extraction minière car l'exploitation du gisement de sel gemme s'est poursuivie sans interruption depuis le XIIIe jusqu'à la fin du XXe siècle. L'excavation dans ces salines est à grande échelle, avec des couloirs, galeries, salles et aussi lacs souterrains sur plus de 200 km, s'étageant sur sept niveaux, compris entre 57 et 198 mètres de profondeur. Ces mines abritent la plus grande collection d'outils originaux et d'équipements miniers illustrant l'évolution de la technologie minière entre le Moyen Âge et les temps modernes.

Si les mines de sel de Wieliczka ont permis d'exploiter une matière première de grande valeur pour l'économie, elles ont aussi suscité la création d'œuvres d'art exceptionnelles, telles que des chapelles avec des autels et des statues taillées dans ce matériau atypique.

Par son caractère unique et sa beauté, Wieliczka attire les visiteurs pratiquement depuis les débuts de son existence. Le premier circuit touristique a été ouvert au milieu du XIXe siècle.

Critère (iv) : Les mines de sel de Wieliczka illustrent toutes les étapes historiques du développement des techniques minières, du XIIIe au XXe siècle, tandis que les dispositifs et outils qu'elles conservent apportent un témoignage unique au monde sur des anciens systèmes d'exploitation du gisement, de drainage, d'éclairage et de ventilation des mines.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Vieille ville de Zamość
N° d'ordre	564
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.88

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour la **Vieille ville de Zamość, Pologne** :

Zamość est un exemple unique d'une ville Renaissance en Europe centrale, conçue et construite d'une manière cohérente selon les théories italiennes de la ville idéale, sur la base d'un plan élaboré en parfaite collaboration entre son fondateur, Jan Zamoyski, un homme d'une grande ouverture d'esprit, et l'éminent architecte Bernardo Morando. Zamość est un exemple exceptionnel d'une approche novatrice de l'urbanisme, qui associe les fonctions d'ensemble urbain, de résidence et de forteresse en appliquant systématiquement une conception de la Renaissance. Cette démarche a abouti à une composition urbaine de style homogène avec une architecture et un paysage de grande valeur. Un atout véritable de cette grande construction repose sur la manière innovante dont elle a été embellie, avec des réussites de l'art architectural local.

Située sur la route commerciale reliant l'Europe occidentale et septentrionale à la mer Noire, la ville fut conçue dès l'origine comme un centre économique basé sur le commerce.

La communauté de cette ville, voulue dès le début multinationale, faisait preuve d'une grande tolérance religieuse.

Zamość est l'illustration concrète des idées sociales et culturelles de la Renaissance, auxquelles la Pologne adhérerait fortement. On peut citer à titre d'exemple la création d'une université (l'académie de Zamość) par le fondateur et propriétaire de la ville.

Critère (iv) : Zamość est un exemple exceptionnel de ville conçue à la Renaissance à la fin du XVIe siècle qui conserve son plan d'origine, ses fortifications et un grand nombre de bâtiments particulièrement intéressants où se mêlent des traditions architecturales italiennes et d'Europe centrale.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Château de l'ordre Teutonique de Malbork
N° d'ordre	847
Etat partie	Pologne

Projet de décision : 32 COM 8B.89

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Château de l'ordre Teutonique de Malbork, Pologne** :

Le château de Malbork est l'exemple le plus complet et le plus élaboré de château gothique en briques bâti dans le style caractéristique et unique de l'ordre teutonique, qui évolua indépendamment des châteaux contemporains de l'Europe occidentale et du Proche-Orient. Cette forteresse spectaculaire incarne l'État monastique de Prusse, fondé au XIIIe siècle et développé au XIVe siècle par les communautés germaniques de moines militaires qui livrèrent bataille aux Prusses païens sur la côte sud de la Baltique. Le monastère fortifié sur la Nogat illustre le drame de la chrétienté au Moyen Âge tardif, écartelée entre deux extrêmes de quête de sainteté et de violence.

Pendant deux cents ans, depuis le XVIIIe siècle, le château de Malbork est resté un immense objet de fascination pour l'Europe, fêve d'histoire médiévale et de ses vestiges matériels. Il est aussi devenu un symbole de la tendance à traiter l'histoire et ses monuments comme des instruments au service d'idéologies politiques.

À partir du XIXe siècle, le château de Malbork a fait l'objet de travaux de restauration qui ont apporté une contribution exceptionnelle au développement de la théorie et de la pratique de l'étude et de la conservation. Parallèlement, on redécouvrait quantité de techniques artistiques et artisanales du Moyen Âge oubliées. De vastes travaux de conservation ont été réalisés au XIXe siècle et au début du XXe siècle. Après les graves dégâts qu'il subit à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le château fut à nouveau restauré.

Critère (ii) : Le château de Malbork est une œuvre architecturale unique. Beaucoup des méthodes utilisées par ses constructeurs pour aborder les difficultés techniques et artistiques eurent une immense influence non seulement sur les châteaux postérieurs de l'ordre teutonique, mais aussi sur d'autres édifices gothiques dans une grande partie de l'Europe du nord-est. Le château est aussi une parfaite preuve de l'évolution de la philosophie et des pratiques modernes de restauration et de

conservation. À ce titre, c'est un monument historique à la conversation elle-même, à la fois dans son aspect social et en tant que discipline scientifique et artistique.

Critère (iii) : Le château de Malbork, symbole de puissance et de traditions culturelles, est le plus important monument de l'État monastique des chevaliers teutons, phénomène unique dans l'histoire de la civilisation occidentale. Le château est à la fois la principale manifestation matérielle des Croisades en Europe orientale, de la conversion forcée des peuples baltes et de la colonisation de leurs territoires tribaux, qui joua un rôle fondamental dans l'histoire de l'Europe.

Critère (iv) : Le château de Malbork est l'exemple exceptionnel des châteaux de l'ordre teutonique qui se développèrent au sein des frontières de l'Europe occidentale médiévale. C'est une création architecturale unique, parfaitement pensée, sans équivalent dans l'architecture gothique. Pour sa construction, le riche répertoire des méthodes de construction médiévales fut employé, sur une échelle exceptionnellement grande, pour donner naissance au magnifique siège du grand-maître des chevaliers de l'ordre teutonique.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Cathédrale et château de Durham
N° d'ordre	370
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.90

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour la **Cathédrale et château de Durham, Royaume-Uni** :

La valeur universelle exceptionnelle du bien peut être résumée de la manière suivante :

L'architecture exceptionnelle du bien illustrant une innovation architecturale ;

L'aspect théâtral de la cathédrale et du château sur le piton rocheux et les relations de cet ensemble avec les notions de beauté du romantisme ;

L'expression physique des pouvoirs séculier et spirituel des évêques palatins du Moyen-âge, qui est transmise par cet ensemble doté d'une défense ;

Les reliques et éléments culturels concrets se rapportant aux trois saints ensevelis dans cet ensemble ;

Le caractère continu de l'utilisation et de la possession du site durant le dernier millénaire, en tant que lieu de culte religieux, d'érudition et de résidence ;

Le rôle du site en tant qu'affirmation politique du pouvoir normand imposé à la nation assujettie, représentant dans le pays l'un des plus forts symboles de la conquête normande de la Grande-Bretagne ;

L'importance des vestiges archéologiques sur le site, qui sont directement liés à son histoire et à son utilisation de manière continue durant le dernier millénaire ;

Les traditions culturelles et religieuses et les souvenirs historiques associées aux reliques de Saint Cuthbert et de Bède le Vénérable, et au caractère continu de l'utilisation et de la possession du site durant le dernier millénaire.

Critère (ii) : La cathédrale de Durham est le monument le plus vaste et le plus achevé de l'architecture « normande » en Angleterre, la petite chapelle castrale constituant de son côté le jalon essentiel dans l'évolution de la sculpture romane au XIe siècle.

Critère (iv) : Quoiqu'on ait voulu faire, à tort, de la cathédrale de Durham le premier monument « gothique » (la filiation des églises élevées au XIIe siècle en Île de France n'est pas évidente), cet édifice, par l'audace novatrice de son voûtement, constitue – comme Spire et Cluny - une sorte de modèle expérimental très en avance sur son temps.

Critère (vi) : Durham a cristallisé autour des reliques de Cuthbert et de Bède les souvenirs de l'évangélisation de la Northumbrie et du monachisme bénédictin primitif.

3. Considère que, aucune méthodologie n'ayant été adoptée pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens inscrits, et ne sachant s'ils devraient inclure des déclarations d'authenticité, d'intégrité ou de protection et de gestion, comme l'exige le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, pour les biens au moment de leur inscription, ce texte devrait pour l'instant être considéré comme une déclaration de valeur.

Nom du bien	Gorge d'Ironbridge
N° d'ordre	371
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.91

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour la **Gorge d'Ironbridge, Royaume-Uni** :

Le site du patrimoine mondial de la gorge d'Ironbridge couvre une superficie de 5,5 km² (550 ha) ; il est situé à Telford, Shropshire, à environ 50 km au nord-ouest de Birmingham. La Révolution industrielle trouve ses

origines au XVIIIe siècle dans la gorge d'Ironbridge avant de s'étendre au reste du monde, apportant avec elle quelques-uns des changements les plus considérables de l'histoire humaine.

Le site comprend un tronçon de 5 km de long de la riche vallée minière de la Severn aux pentes abruptes à partir d'un point immédiatement à l'ouest de l'Ironbridge en aval de Coalport, ainsi que deux plus petites vallées s'étendant au nord vers Coalbrookdale et Madeley.

La gorge d'Ironbridge offre une vision saisissante des origines de la Révolution industrielle et comporte aussi des témoignages et des vestiges importants de l'époque où la région fut le centre de l'attention des artistes, des ingénieurs et des écrivains du monde entier. Le site comporte des vestiges importants de mines, de fonderies, d'usines, d'ateliers, d'entrepôts, de logements des maîtres de forges et des ouvriers, de bâtiments publics, d'infrastructures et de systèmes de transport, ainsi que le paysage traditionnel et les forêts de la gorge de la Severn. De plus, il reste des collections importantes d'objets et d'archives relatives aux personnes, aux processus et aux produits qui ont donné tant d'importance à ce lieu.

Aujourd'hui, le site est une communauté vivante et active qui représente une population d'environ 4 000 personnes. C'est aussi un paysage historique qui est interprété et rendu accessible au travers des travaux d'un certain nombre d'organisations, en particulier l'Ironbridge Gorge Museum Trust (créé en 1967 pour préserver et interpréter les vestiges de la Révolution industrielle sur le site de la gorge d'Ironbridge) et le Severn Gorge Countryside Trust (créé en 1991 pour gérer la forêt et les prairies du site de la gorge).

Le site renferme cinq éléments d'un intérêt particulier :

1. Coalbrookdale : C'est là qu'en 1709 le quaker Abraham Darby I mit au point la technique de la fonte au coke, point de départ de la grande révolution sidérurgique du XVIIIe siècle. Une forte concentration d'habitations, d'entrepôts, de bâtiments publics des XVIIIe et XIXe siècles subsiste à Coalbrookdale.

2. Ironbridge : La localité tire son nom du fameux pont de fer construit en 1779 par Abraham Darby III. À l'extrémité orientale d'Ironbridge subsistent les vestiges de deux hauts-fourneaux du XVIIIe siècle, les Bedlam Furnaces, construits en 1757.

3. Hay Brook Valley : Au sud de Madeley se trouve un important musée de plein air qui comprend les vestiges des haut-fourneaux et des briqueteries de Blists Hill. Très important encore, le spectaculaire plan incliné muni de rampes (Hay Inclined Plane) qui mettait en communication le canal du Shropshire avec le canal de Coalport, et l'un et l'autre alternativement avec la Severn.

4. Jackfield : Cette petite localité sur la rive sud de la Severn était importante pour la navigation, l'extraction de la houille, l'exploitation de l'argile et la fabrication de tuiles décoratives.

5. Coalport : À l'extrémité orientale du site et sur la rive nord de la Severn, l'industrialisation arriva à Coalport à

la fin du XVIIIe siècle et la zone est surtout connue pour la manufacture de porcelaine.

Critère (i) : Le haut-fourneau de Coalbrookdale perpétue in situ la démarche créatrice d'Abraham Darby I découvrant en 1709 la fonte au coke. C'est un chef-d'oeuvre de l'esprit créateur de l'homme au même titre que le pont d'Ironbridge, premier en date des ponts métalliques exécuté en 1779 par Abraham Darby III sur les dessins de l'architecte Thomas Farnolls Pritchard.

Critère (ii) : Le haut-fourneau de Coalbrookdale et le pont d'Ironbridge ont exercé une influence considérable sur l'évolution des techniques et de l'architecture.

Critère (iv) : La gorge d'Ironbridge offre un résumé saisissant de l'évolution d'une région industrielle à l'époque contemporaine. Centres d'extraction, industries de transformation, manufactures, quartiers ouvriers, réseaux de voies de communication sont suffisamment bien conservés pour constituer un ensemble cohérent dont le potentiel pédagogique est considérable.

Critère (vi) : La gorge d'Ironbridge, qui accueille 300 000 visiteurs par an, est un symbole mondialement connu de la Révolution industrielle du XVIIIe siècle.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, ce texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains
N° d'ordre	372 Rev
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.92

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains, Royaume-Uni** :

Le parc de Studley Royal, avec les ruines de l'abbaye de Fountains, associe les édifices, jardins et paysages créés sur une période de 800 ans afin de constituer une entité harmonieuse. Chacun de ces éléments ayant une importance à part entière a été intégré dans un paysage en continu d'une valeur et d'une beauté exceptionnelles. Ses principaux éléments sont les suivants :

Studley Royal : l'un des rares grands « jardins verts » du XVIIIe siècle qui a survécu d'une manière substantielle dans sa forme originale : sans doute le jardin d'eau le plus spectaculaire de l'Angleterre. Le jardin paysager est un exemple exceptionnel du style du jardin « anglais » qui s'est développé au cours du

XVIII^e siècle et exerça une influence dans le reste de l'Europe. Le jardin est agrémenté de canaux et de bassins, de cascades, de pelouses et de haies, avec des temples et des statues d'une grande élégance pour attirer les regards. L'agencement des jardins est plutôt conditionné par la forme du paysage naturel, que conçu comme un plan qui lui serait imposé. L'aménagement conçu par Aislabies a essentiellement survécu dans sa forme originale.

Les ruines de l'abbaye de Fountains : un élément essentiel dans le plan du jardin, offrant au regard un point culminant spectaculaire émergeant dans la perspective principale et ayant aussi en soi une importance exceptionnelle. Elles représentent l'une des seules demeures cisterciennes conservées depuis le XII^e siècle et offrent une image sans égal d'une superbe maison religieuse dans toutes ses parties. L'abbaye de Fountains, fondée en 1132, devint très tôt l'une des abbayes cisterciennes les plus vastes et les plus riches de Grande-Bretagne, avant sa fermeture par Henri VIII en 1539 lors de la dissolution des ordres monastiques. Elle fut partiellement détruite peu de temps après.

Le Fountains Hall jacobéen : un exemple exceptionnel de construction de l'époque jacobéenne, partiellement construit avec des pierres prélevées sur l'abbaye. Il possède une façade caractéristique de l'époque élisabéthaine et est mis en valeur par un jardin à la française avec des haies taillées. L'intérieur du château a été adapté à ses différents usages, notamment pour servir de palais de justice.

L'église Sainte-Marie : un exemple exceptionnel de l'architecture de la haute époque victorienne, réalisée par l'un de ses éminents représentants, William Burges, en 1871, et considérée comme l'une des œuvres les plus achevées. Édifice ayant en soi une grande importance, elle fut intégrée avec bonheur dans le paysage du parc. Cette église faite partie d'une paire, sa sœur jumelle étant Christ the Consoler à Skelton-on-Ure. Toutes deux furent conçues par Burges et construites par les mêmes artisans.

Critère (i) : Le parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains doit son originalité et son étonnante beauté à la création d'un paysage humanisé autour des ruines médiévales les plus vastes du Royaume-Uni. L'utilisation de ces éléments caractéristiques, combinée avec l'aménagement du jardin d'eau proprement dit, a fait naître un véritable chef-d'œuvre du génie créateur humain.

Critère (iv) : Associant les vestiges de la plus riche abbaye de l'Angleterre, le Fountains Hall jacobéen et le chef-d'œuvre miniature néogothique de Burges, l'église Sainte-Marie, avec les jardins d'eau et le parc de daims pour constituer une entité harmonieuse, le parc de Studley Royal avec les ruines de l'abbaye de Fountains illustre le pouvoir du monachisme médiéval, ainsi que le goût raffiné et la richesse de la haute société du XVIII^e siècle.

3. Considère que, aucune méthodologie n'ayant été adoptée pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens inscrits, et ne sachant s'ils devraient inclure des déclarations d'authenticité, d'intégrité ou de protection et de gestion, comme l'exige le paragraphe 155 des Orientations devant

guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, pour les biens au moment de leur inscription, ce texte devrait pour l'instant être considéré comme une déclaration de valeur.

Nom du bien	Stonehenge, Avebury et sites associés
N° d'ordre	373
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.93

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour **Stonehenge, Avebury et sites associés, Royaume-Uni** :

Le site du patrimoine mondial de Stonehenge, Avebury, et les sites associés revêtent une importance internationale en raison du caractère exceptionnel de ses ensembles de monuments préhistoriques.

Le site comprend deux zones géologiques crayeuses du sud de la Grande-Bretagne dans lesquelles furent édifiés des ensembles de monuments cérémoniels et funéraires et des sites associés au Néolithique et à l'âge du bronze. Chaque zone contient un cercle de mégalithes et de nombreux autres monuments. Stonehenge comprend l'Avenue, les Cursus, Durrington Walls, Woodhenge et la plus grande concentration de tumuli en Grande-Bretagne. Avebury comprend Windmill Hill, le tumulus long de West Kennet, le sanctuaire, Silbury Hill, les Avenues de West Kennet et Beckhampton, les palissades de West Kennet et de grands tumuli.

Le site du patrimoine mondial possède une valeur universelle exceptionnelle pour les caractéristiques suivantes :

Stonehenge est l'un des monuments préhistoriques les plus impressionnants du monde en raison de la taille de ses mégalithes, la complexité de la série des cercles concentriques et sa conception architecturale, la forme des pierres, l'emploi de blocs de grès Sarsen du Wiltshire et de pierres bleues de Pembroke et la précision de la construction de l'ensemble.

À Avebury se trouve le plus grand ensemble circulaire mégalithique au monde et à Silbury Hill, le plus grand tumulus préhistorique d'Europe, démontrant les techniques d'ingénierie exceptionnelles qui furent mises en œuvre pour créer des chefs d'œuvre architecturaux de terre et de mégalithes.

Le site du patrimoine mondial contient un nombre exceptionnel de vestiges de monuments et de sites préhistoriques, notamment des zones d'habitat et d'inhumation et de grandes constructions de terre et de pierres. Aujourd'hui, ils constituent avec leur environnement immédiat un paysage incomparable. Ces complexes ont dû représenter une importance majeure pour leurs créateurs, comme l'atteste l'énorme investissement en temps et en énergie que leur construction représente. Ils donnent une idée des

pratiques mortuaires et cérémonielles de cette période et constituent des preuves de l'architecture, de la technologie et de l'astronomie préhistoriques. Le choix précis de l'implantation des monuments dans le paysage nous aide à mieux comprendre le Néolithique et l'âge du bronze.

Critère (i) : Le site du patrimoine mondial des monuments de Stonehenge, Avebury et des sites associés démontre les qualités technologiques et créatives exceptionnelles des réalisations des hommes de la préhistoire.

Stonehenge est le cercle de pierre préhistorique le plus sophistiqué au monde d'un point de vue architectural. Il est sans égal par sa conception et sa technique de construction, avec ses énormes pierres en linteau reposant sur le cercle extérieur, et les trilithes dont les formes s'emboîtent avec précision. Le site se distingue par l'utilisation unique de deux types différents de pierres (pierre bleue et Sarsen), leurs dimensions (la plus grande pèse plus de 40 tonnes), et les distances sur lesquelles elles ont été transportées (jusqu'à 240 km). L'échelle même de certains des monuments des environs est également remarquable ; le *Cursus* de Stonehenge et l'Avenue font tout deux environ 3 km de long, tandis que Durrington Walls est le cercle de pierres connu le plus grand de Grande-Bretagne, d'un diamètre d'environ 500 m, démontrant la capacité des peuples de la préhistoire à concevoir, dessiner et construire des structures de grande taille et de grande complexité.

Le cercle de pierre préhistorique d'Avebury est le plus vaste du monde. Le monument est constitué d'un énorme talus longé par un fossé de 1,3 km de circonférence à l'intérieur duquel se dressent 180 pierres levées, d'extraction locale, formant le cercle extérieur et deux plus petits cercles intérieurs. Partant de deux de ses quatre entrées, les Avenues West Kennet et Beckhampton de pierres dressées disposées parallèlement rejoignent encore d'autres monuments disséminés dans le paysage. Autre monument exceptionnel, Silbury Hill est le tumulus le plus grand d'Europe. Construit vers 2400 av. J.-C., il s'élève à 39,5 m de haut et comprend un demi million de tonnes de craie. La fonction de cet imposant monument, si habilement construit, reste obscure.

Critère (ii) : Le site du patrimoine mondial offre une illustration exceptionnelle de l'évolution de la construction d'un monument, l'usage continue ainsi que la formation du paysage sur plus 2000 ans, du Néolithique ancien à l'âge du bronze. Les monuments et paysages ont eu une influence indéniable sur les architectes, les artistes, les historiens et les archéologues et conservent un potentiel considérable pour la recherche future.

Les monuments de terre et de pierres du site du patrimoine mondial démontrent l'action des hommes sur le paysage par la construction de monuments sur une période d'environ 2000 ans à partir de 3700 av. J.-C., reflétant l'importance et la grande influence des deux sites.

Depuis le XIIe siècle, lorsque Stonehenge fut considéré comme une des merveilles du monde par les chroniqueurs Henry de Huntington et Geoffrey de Monmouth, les sites de Stonehenge et Avebury ont

excité la curiosité et ont été l'objet d'études et de spéculations. Depuis les premières recherches effectuées par John Aubrey, Inigo Jones et William Stukeley, les sites ont eu une influence indéniable sur les architectes, les archéologues, les artistes et les historiens et conservent un énorme potentiel pour la recherche future.

Aujourd'hui, pour certains, le site possède des associations spirituelles.

Critère (iii) : Les ensembles de monuments à Stonehenge et Avebury offrent une vision exceptionnelle des pratiques funéraires et cérémonielles dans les îles britanniques au Néolithique et à l'âge du bronze. Avec leur environnement immédiat et leurs sites associés, ils forment des paysages incomparables.

La conception, l'emplacement et les liens entre les monuments et les sites prouvent l'existence d'une société préhistorique riche et hautement organisée, capable d'agir sur l'environnement. Parmi les exemples remarquables, on peut citer l'alignement de l'Avenue de Stonehenge (probablement une voie processionnelle) et le cercle de pierres de Stonehenge sur l'axe du lever apparent du soleil au solstice d'hiver et au solstice d'été, indiquant leur caractère astronomique et cérémoniel. À Avebury les dimensions de certains éléments tels que l'Avenue de West Kennet, qui relie le cercle de pierre au sanctuaire éloigné de 2 km, confortent cette conclusion.

Une vision approfondie de l'évolution des pratiques mortuaires avec le temps se manifeste par l'usage de Stonehenge en tant que lieu de crémation, par le tumulus long de West Kennet, le plus grand tombeau collectif du Néolithique connu dans le Sud de l'Angleterre et par les centaines de sites d'inhumation illustrant l'évolution des rites funéraires.

L'État partie propose aussi la révision de la brève description comme suit :

Les ensembles de monuments préhistoriques exceptionnels confèrent au site du patrimoine mondial de Stonehenge, Avebury et aux sites associés une importance internationale. Stonehenge est le cercle de pierres préhistorique le plus sophistiqué du monde, tandis que Avebury est le plus grand. L'ensemble des sites et des monuments associés contribue à la compréhension des pratiques cérémonielles et mortuaires du Néolithique et de l'âge du bronze. Ces sites représentent 2000 ans d'utilisation, entre 3700 et 1600 av. J.-C. Ils constituent une incarnation unique de notre patrimoine collectif.

3. Considère que, aucune méthodologie n'ayant été adoptée pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens inscrits, et ne sachant s'ils devraient inclure des déclarations d'authenticité, d'intégrité ou de protection et de gestion, comme l'exige le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, pour les biens au moment de leur inscription, ce texte devrait pour l'instant être considéré comme une déclaration de valeur.

Nom du bien	Châteaux forts et enceintes du roi Édouard Ier dans l'ancienne principauté de Gwynedd
N° d'ordre	374
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.94

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour les **Châteaux forts et enceintes du roi Édouard Ier dans l'ancienne principauté de Gwynedd, Royaume-Uni** :

Les quatre châteaux de Beaumaris, Conwy, Caernarfon, Harlech et les villes fortifiées associées de Conwy et Caernarfon sont les plus beaux exemples de l'architecture militaire de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle en Europe, par leur état complet, leur parfait état de conservation, l'espace domestique organisé et l'extraordinaire répertoire de formes architecturales médiévales.

Les châteaux, en tant que groupe stylistique cohérent sont un exemple suprême de l'architecture militaire conçue et réalisée par James de Saint George, l'architecte en chef du roi Édouard Ier d'Angleterre et le plus grand architecte de son temps.

La documentation importante et détaillée d'ordre technique, sociale et économique contemporaine des châteaux, et la survie des villes fortifiées adjacentes de Caernarfon et Conwy, en font des références majeures de l'histoire médiévale.

Les châteaux de Beaumaris et Harlech sont des réalisations artistiques uniques par la manière dont ils associent des structures à double enceinte typiques du XIIIe siècle et un plan central et par la beauté de leurs proportions et de leur réalisation.

Critère (i) : Beaumaris et Harlech représentent une réalisation artistique unique par l'association de la structure à double enceinte caractéristique de l'architecture militaire de la fin du XIIIe siècle avec un plan central de caractère très concerté, par la beauté des proportions et de l'appareil. Ce sont les chefs d'oeuvre de James de Saint George, maître des oeuvres du roi, qui fut également gouverneur de Harlech de 1290 à 1293.

Critère (iii) : Les châteaux royaux de l'ancienne principauté de Gwynedd apportent un témoignage unique sur le bâtiment au Moyen Âge dans la mesure où cette commande royale est entièrement documentée. Les livres de compte publiés par Taylor à Colvin (ed.), *The History of the King's Works*, Londres (1963), précisent l'origine des travailleurs, appelés de toutes les régions d'Angleterre, décrivent la mise en oeuvre des matériaux de la carrière au chantier, détaillant le financement des travaux, illustrant la vie quotidienne des ouvriers et de la population, constituent ainsi l'une des grandes références de l'histoire médiévale.

Critère (iv) : Les châteaux et les villes fortifiées du Gwynedd sont le meilleur exemple d'architecture militaire de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe siècle en Europe. Leur construction, entreprise en 1283, parfois entravée par les révoltes galloises de Madog ap Llywelyn en 1294, se poursuivit jusqu'en 1330 à Caernarfon et 1331 à Beaumaris. Ils n'ont subi que peu de restaurations et offre, à l'état pur, un véritable répertoire de formes de barbicanes, ponts-levis, portes fortifiées, chicanes, réduits, donjons, tours et courtines.

3. Considère que, aucune méthodologie n'ayant été adoptée pour les déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour les biens inscrits, et ne sachant s'ils devraient inclure des déclarations d'authenticité, d'intégrité ou de protection et de gestion, comme l'exige le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, pour les biens au moment de leur inscription, ce texte devrait pour l'instant être considéré comme une déclaration de valeur.

Nom du bien	Palais de Blenheim
N° d'ordre	425
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.95

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Palais de Blenheim, Royaume-Uni** :

Le palais de Blenheim, à proximité d'Oxford, a été inscrit comme site du patrimoine mondial en 1987 pour l'importance de son architecture, la conception et la construction du palais entre 1705 et 1722 marquant le début d'un nouveau style architectural, et en raison de son parc paysager créé par Lancelot 'Capability' Brown et considéré comme un « Versailles naturaliste ». Dans sa forme concrète,

Blenheim est un exemple remarquable du travail de John Vanburgh et Nicholas Hawksmoor, deux des plus éminents architectes de l'Angleterre. Blenheim représente une réalisation architecturale unique, commémorant le triomphe des armées anglaises sur les Français. Blenheim, associé à son parc, a exercé une grande influence sur le mouvement romantique anglais, caractérisé par l'éclectisme de son inspiration, un retour aux sources nationales et l'amour de la nature. Le paysage primitif aménagé par John Vanburgh, qui régularisa le cours de la Glyme, fut modifié plus tard par Lancelot 'Capability' Brown, avec la création de deux lacs, qui sont considérés comme l'un des plus beaux exemples de la conception naturaliste des paysages. Le palais de Blenheim fut élevé par la nation en l'honneur de l'un de ses héros, le premier duc de Marlborough, et est aussi étroitement associé à Sir Winston Churchill.

Critère (ii) : Dans leur refus des modèles du classicisme français, le palais et le parc illustrent les débuts du mouvement romantique anglais, caractérisé par l'éclectisme de l'inspiration, le retour aux sources

nationales, l'amour de la nature. L'influence de Blenheim sur l'architecture et l'organisation de l'espace aux XVIIIe et XIXe siècles s'est exercée largement, en Angleterre et hors d'Angleterre.

Critère (iv) : Monument élevé par la nation à l'un de ses héros, Blenheim est avant tout la résidence d'un aristocrate anglais, le premier duc de Marlborough qui fut aussi prince du Saint-Empire Romain Germanique, comme le rappelle la décoration du Grand salon par Louis Laguerre (1719-1720).

À ce titre, comme la Résidence de Würzburg (inscrite en 1981), comme les châteaux d'Augustsburg et de Falkenlust à Brühl (inscrits en 1984), Blenheim est un type achevé de demeure princière du XVIIIe siècle européen, catégorie qui reste encore insuffisamment représentée sur la Liste du patrimoine mondial.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite
N° d'ordre	426 Rev
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.96

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour le **Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite, Royaume-Uni** :

Le Palais de Westminster, l'abbaye de Westminster et l'église Sainte-Marguerite renferment ensemble l'histoire de la plus ancienne monarchie parlementaire de l'époque actuelle et l'évolution des institutions constitutionnelles et parlementaires. Concrètement :

L'abbaye de Westminster représente une séquence étonnante des phases successives de l'art gothique anglais et a été une source d'inspiration pour les travaux de Barry et de Pugin dans le Palais de Westminster.

Le Palais de Westminster illustre dans des proportions colossales la grandeur de la monarchie constitutionnelle et le principe bicamériste du système parlementaire selon la conception du XIXe siècle, par sa construction visant à manifester, par une référence à l'architecture anglaise, le caractère national du monument.

Le Palais est l'un des plus importants monuments de l'architecture néogothique, un exemple éminent cohérent et complet du style néogothique.

Le Westminster Hall est un monument-clé du style perpendiculaire et son admirable toiture de chêne est

l'une des grandes réussites de la construction médiévale en bois.

Westminster a été le théâtre de grands événements historiques qui ont formé la nation anglaise et britannique.

L'église de Sainte-Marguerite, une charmante construction de style perpendiculaire, reste l'église de la Chambre des Communes et fait partie intégrante de cet ensemble.

Critère (i) : L'abbaye de Westminster est une réalisation artistique unique présentant en une séquence frappante les phases successives de l'art gothique anglais.

Critère (ii) : L'abbaye, outre son influence sur l'architecture anglaise du Moyen Âge, a joué au second degré, grâce aux choix opérés par Charles Barry et Augustus Welby Pugin au Palais de Westminster, un rôle déterminant dans le « Gothic Revival » du XIXe siècle.

Critère (iv) : L'abbaye, le Palais et Sainte-Marguerite illustrent concrètement les spécificités de la monarchie parlementaire sur la longue période de neuf siècles. Qu'il s'agisse des tombeaux royaux de l'abbatiale, du remarquable espace de Westminster Hall, de la Chambre des Lords ou de la Chambre des Communes, l'art est toujours fidèle aux rendez-vous de l'histoire dans un ensemble d'une remarquable cohérence, véritable musée historique de Royaume-Uni.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Ville de Bath
N° d'ordre	428
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.97

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. Adopte la déclaration de valeur suivante pour la **Ville de Bath, Royaume-Uni** :

La ville de Bath a une valeur universelle exceptionnelle due aux éléments culturels suivants :

Les vestiges romains, en particulier le temple de Sulis Minerva et le complexe thermal (situés autour des sources chaudes au cœur de la cité romaine d'Aquae Sulis, qui jouent un rôle primordial dans le développement de la ville depuis cette époque lointaine) comptent parmi les vestiges romains les plus célèbres et les plus importants au nord des Alpes et ils marquent le début de l'histoire de Bath en tant que ville thermale.

La ville géorgienne est à l'image des ambitions de John Wood père, de Ralph Allen et de Richard 'Beau' Nash qui voulurent en faire une des plus belles cités d'Europe, où l'architecture se combinerait harmonieusement au paysage pour le plaisir d'une population de curistes.

Le style néo-classique de grands bâtiments publics (comme les Assembly Rooms et Pump Room) s'harmonise avec les proportions grandioses d'ensembles monumentaux (tels que Queen Square, Circus et Royal Crescent) et reflète sur un plan collectif les ambitions, notamment sociales, de la ville thermale du XVIIIe siècle.

Les bâtiments géorgiens particuliers ont profondément subi l'influence de Palladio. L'échelle, le style et l'organisation de l'espace entre ces bâtiments, qui constituent leurs caractéristiques collectives, incarnent la réussite d'architectes tels que John Wood père et fils, Robert Adam, Thomas Baldwin et John Palmer qui parvinrent à transposer les idées de Palladio à l'échelle d'une ville entière, située au creux des collines et conçue avec une esthétique du paysage pittoresque, pour créer une atmosphère de cité-jardin, plus proche des cités-jardins du XIXe siècle que des cités Renaissance du XVIIe siècle.

Critère (i) : À Bath, les immenses rangées d'habitations en demi-cercle, les terrasses et les places d'un style néo-classique inspiré par Palladio, s'étalant sur les collines environnantes et le fond de la verte vallée, sont la preuve par excellence de l'intégration de l'architecture, de la conception urbaine et du cadre paysager, qui aboutit à la création d'une ville splendide. Non seulement les bâtiments comme les Assembly Rooms et Pump Room sont chacun d'une élégance parfaite, mais ils font également partie intégrante du paysage général plus vaste de la ville, qui se développa tout au long du siècle suivant une logique harmonieuse, alliant les édifices et places publics et privés selon les préceptes de Palladio tempérés par un esthétisme pittoresque.

La qualité de l'architecture et du concept urbain de Bath, son homogénéité visuelle et sa beauté témoignent largement de la compétence et la créativité des architectes et visionnaires des XVIIIe et XIXe siècles, qui appliquèrent et développèrent les théories de Palladio pour répondre aux conditions spécifiques de la ville thermale, de son environnement physique et de ses ressources naturelles (notamment les sources chaudes et le calcaire oolitique de Bath). Trois hommes, l'architecte John Wood père, le propriétaire de carrières Ralph Allen et le célèbre personnage qui lançait la mode dans la société et était Maître de cérémonies, Richard "Beau" Nash, donnèrent ensemble l'impulsion qui favorisa le renouveau social, économique et physique, avec la création d'une ville qui reçut les personnalités marquantes de la société de l'époque, des milieux politiques et culturels. S'ils poursuivirent les travaux durant un siècle, sans plan directeur ni le moindre patron, les architectes suivants réussirent pourtant à créer des liens entre les nouvelles constructions urbaines individuelles, leurs voisines plus anciennes et le paysage plus vaste, donnant naissance à une ville conforme aux règles de l'harmonie et de la logique et s'accordant à son environnement naturel et d'une extrême beauté.

Critère (ii) : Bath illustre la manière dont le XVIIIe siècle s'est écarté des cités Renaissance, avec leur tracé uniforme de rues fermées sur elles-mêmes, prépondérant du XVe au XVIIe siècle, et adopta des idées nouvelles en plantant des bâtiments et des villes au milieu du paysage pour obtenir des perspectives et des formes pittoresques, que l'on retrouve dans l'ensemble de l'Europe, notamment au XIXe siècle. La preuve la plus flagrante de cette cohérence entre la nature et la ville, telle qu'elle se manifeste à Bath, est peut être fournie par le Royal Crescent (John Wood fils) et par le Lansdown Crescent (John Palmer). Les espaces urbains et paysagers de Bath sont dessinés par les bâtiments qui les enserrant, sous la forme d'une succession d'espaces reliés entre eux d'une manière organique, avec une ouverture visuelle (et parfois physique) sur la verte campagne environnante pour créer une atmosphère particulière de cité-jardin, esquissant ainsi les principes des cités-jardins développées par les urbanistes du XIXe siècle.

Critère (iv) : Bath reflète deux grandes époques de l'histoire de l'humanité, les époques romaine et géorgienne. Le complexe des thermes et du temple romains, ainsi que les vestiges de la cité d'Aquae Sulis qui les entouraient sont d'une grande importance pour comprendre et apprécier la société civile et religieuse romaine. Le redéveloppement du XVIIIe siècle représente une combinaison unique, associant une architecture urbaine exceptionnelle, l'aménagement spatial et l'histoire de la société. Bath est une illustration des principaux thèmes de la ville néo-classique du XVIIIe siècle, les proportions monumentales des maisons ordinaires, l'intégration du paysage et de la ville, la création d'espaces urbains reliés entre eux, conçus et développés pour répondre à la popularité grandissante de Bath comme haut lieu de la société et station thermale et pour offrir un cadre pittoresque et des installations appropriées aux curistes et autres visiteurs. Si elle connût son apogée aux temps des romains et à l'époque géorgienne, Bath garde les traces d'un développement continu durant deux millénaires, avec son impressionnante église abbatiale du Moyen Âge côtoyant le temple et les thermes romains, au cœur de la ville moderne qui est aussi celle du XVIIIe siècle.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Tour de Londres
N° d'ordre	488
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.98

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,

2. **Adopte** la déclaration de valeur suivante pour la **Tour de Londres, Royaume-Uni** :

La Tour de Londres, construite par Guillaume le Conquérant en 1066 a une valeur universelle exceptionnelle par les qualités culturelles suivantes :

Comme point de repère édifié pour la protection et le contrôle de la cité de Londres : Commandant l'entrée de la capitale, la Tour était en fait la porte donnant accès au nouveau royaume normand. Occupant une position stratégique sur un méandre de la Tamise, elle établit une ligne de démarcation d'une importance capitale entre la cité de Londres en plein développement et le pouvoir de la monarchie. Elle joua un rôle à deux facettes, d'une part en protégeant la ville grâce à sa structure défensive et à sa garnison, d'autre part en contrôlant aussi les citoyens à l'aide de ces mêmes moyens. La Tour a littéralement « dominé de toute sa hauteur » les environs jusqu'au XIXe siècle.

Comme symbole du pouvoir normand : La Tour de Londres fut construite pour démontrer la puissance normande. Plus que tout autre structure, la Tour représente l'importance considérable de la conquête de l'Angleterre par les Normands au milieu du XIe siècle, par l'influence qu'elle exerça sur le développement de liens plus étroits avec l'Europe, sur la langue et sur la culture, en créant l'une des plus puissantes monarchies d'Europe. La Tour a un rôle emblématique, illustrant la dernière conquête de l'Angleterre par les armes.

Comme exemple exceptionnel de l'innovante architecture normande militaire de la fin du XIe siècle : Vestige le plus complet des palais-forteresses du XIe siècle subsistant en Europe, la Tour Blanche et ses ajouts des XIIIe et XIVe siècles, font partie d'une série d'édifices se situant à l'avant-garde de la technologie de la construction militaire au plan international. Ces édifices représentent l'apogée des châteaux construits suivant un concept particulier et sophistiqué qui prit naissance en Normandie et se propagea à travers les terres normandes pour gagner l'Angleterre et le Pays de Galles.

Comme modèle exemplaire d'un palais-forteresse médiéval qui évolua du XIe au XVIe siècle : Les ajouts d'Henri III et d'Édouard 1er et, notamment, le développement extrêmement novateur du Palais au sein de la forteresse ont fait de la Tour l'un des sites dotés d'un château les plus novateurs et les plus imités en Europe au XIIIe siècle et au début du XIVe siècle et une grande partie des travaux dus à ces rois subsiste de nos jours. Des constructions palatines furent ajoutées au complexe royal jusqu'au XVIe siècle, bien que peu d'entre elles soient encore debout. Sur le site de la Tour, les vestiges des bâtiments du palais donnent une occasion exceptionnelle d'entrevoir la vie d'un monarque du Moyen-Âge entre les murs de sa forteresse. La Tour de Londres est l'un des rares vestiges d'un ensemble de bâtiments royaux s'étant développé de manière continue entre les XIe et XVIe siècles qui, de ce fait, est d'une grande importance aux niveaux national et international.

Pour ses relations avec les institutions de l'État : L'utilisation continue de la Tour par une succession de

monarques a favorisé le développement de plusieurs institutions étatiques majeures. Ces dernières exerçaient des fonctions fondamentales, comme celles concernant la défense de la nation, les archives et la frappe de la monnaie. À partir de la fin du XIIIe siècle, la Tour devint le principal dépositaire des documents officiels et des biens précieux appartenant à la couronne. La présence des bijoux de la couronne dans la Tour où ils sont conservés depuis le XVIIe siècle est une réminiscence du rôle de la forteresse comme dépositaire de la Garde-robe royale.

Comme cadre d'événements capitaux dans l'histoire : La Tour a été le cadre de certains des plus graves événements de l'histoire britannique et européenne. Servant de théâtre au déroulement de l'histoire, la Tour a joué un rôle qui a essentiellement contribué à lui donner le statut d'une structure emblématique. Représentant sans doute la plus importante construction de la conquête normande, la Tour Blanche symbolise la puissance et la longévité de l'ordre nouveau. L'emprisonnement dans la Tour d'Édouard VII et de son jeune frère au XVIe siècle, puis au XVIIe siècle celui de quatre reines d'Angleterre, dont trois furent exécutées sur le Tower Green - Anne Boleyn, Catherine Howard et Jane Grey - seule Elizabeth Ière ayant échappé à l'exécution, ont marqué l'histoire britannique. La Tour a également contribué à façonner la Réforme en Angleterre, dans la mesure où les prisonniers (ceux qui survécurent) catholiques et protestants relatèrent leurs expériences et firent eux aussi évoluer la définition de la Tour dans le sens d'un lieu de torture et d'exécution.

Critère (ii) : Monument symbolique du pouvoir royal depuis Guillaume le Conquérant, la Tour de Londres a été un modèle éminent dans tout le royaume depuis la fin du XIe siècle. À son exemple, de nombreux donjons ont été construits en pierre, comme ceux de Colchester, Rochester, Hedingham, Norwich ou encore Carisbrooke Castle dans l'île de Wight.

Critère (iv) : La Tour Blanche est le type par excellence du château royal à la fin du XIe siècle. L'ensemble de la Tour Blanche est une référence majeure pour l'histoire de l'architecture militaire médiévale.

3. **Considère** qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Cathédrale, abbaye Saint-Augustin et église Saint-Martin à Cantorbéry
N° d'ordre	496
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.99

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné** les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,

2. **Adopte** la déclaration de valeur suivante pour la **Cathédrale, abbaye Saint-Augustin et église Saint-Martin à Cantorbéry, Royaume-Uni** :

L'église Saint-Martin, les ruines de l'abbaye Saint-Augustin et la cathédrale Christ Church illustrent ensemble les jalons de l'histoire de la chrétienté en Grande-Bretagne. Ils incarnent :

La réintroduction du Christianisme dans le sud de la Grande-Bretagne par saint Augustin, commençant à l'église Saint-Martin, où la reine Berthe pria selon la foi chrétienne et conduisit le roi Ethelbert à se convertir ;

Les réponses architecturales successives au développement du rôle de Cantorbéry en tant que siège de l'église d'Angleterre – adaptation des édifices roman, développement des bâtiments anglo-saxon en briques et pierre, et l'épanouissement des styles roman et gothique ;

Le développement, sous l'impulsion de saint Augustin et des moines envoyés de Rome, du monachisme bénédictin, qui se répand à travers la Grande-Bretagne à partir de son berceau de Cantorbéry et qui eut un profond impact sur la société britannique ;

Le scriptorium de l'abbaye, qui fut l'un des grands centres insulaires de productions de livres, et dont l'influence s'étendit bien au-delà des frontières du Kent et de la Northumbrie. L'alphabétisation, l'éducation et l'enseignement dispensés à l'abbaye firent de Cantorbéry le centre d'enseignement médiéval le plus important du pays ;

Cantorbéry, lieu de pèlerinage de saint Augustin et des premiers saints, gagna en importance après le meurtre et la canonisation de l'archevêque Thomas Becket, dont le tombeau attire les pèlerins de toute l'Europe ;

La richesse et la puissance de la cathédrale au XII^e siècle, lorsque les dons des foules de pèlerins aidèrent à construire l'édifice et son agrandissement magnifique vers l'est, avec ses exceptionnels vitraux et la reconstruction du choeur et des transepts après l'incendie de 1174. Ces éléments constituent l'un des plus beaux exemples d'art gothique primitif ;

Le vaste panorama de l'art et de l'architecture roman, gothique primitif et gothique tardif de la cathédrale ;

Cantorbéry en tant que siège du chef spirituel de l'église d'Angleterre.

Critère (i) : La cathédrale Christ Church, tout particulièrement dans ses parties orientales, représente une création artistique unique, la beauté de son architecture étant rehaussée par une parure exceptionnelle de vitraux qui constitue la série la plus riche de tout le Royaume-Uni.

Critère (ii) : L'influence du monastère bénédictin de Saint-Augustin a été décisive pendant tout le Haut Moyen Âge en Angleterre. Le rayonnement de ce centre monastique et de son scriptorium ont dépassé de beaucoup les limites du Kent de la Northumbrie.

Critère (vi) : Saint-Martin, Saint-Augustin et la cathédrale sont directement et matériellement

associés à l'histoire de l'évangélisation des royaumes anglo-saxons.

3. **Considère** qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg
N° d'ordre	728
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.100

Le Comité du patrimoine mondial,

1. **Ayant examiné** les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,

2. **Adopte** la déclaration de valeur suivante pour la **Vieille ville et Nouvelle ville d'Edimbourg, Royaume-Uni** :

La remarquable juxtaposition de deux phénomènes urbains clairement articulés. Le contraste entre la vieille ville médiévale organique et la ville neuve géorgienne planifiée offre une structure urbaine d'une clarté inégalée en Europe. La juxtaposition de ces deux paysages urbains distincts, chacun d'un intérêt historique et architectural exceptionnel, qui sont reliés par une étendue libre, la vallée de la Waverley de Sir Walter Scott, par le viaduc urbain, le North Bridge et par le Mound, crée un paysage urbain exceptionnel.

La vieille ville s'étend le long d'une crête allant du Château perché sur son piton rocheux spectaculaire jusqu'au Palais de Holyrood. Sa forme reflète la distribution médiévale des parcelles de Canongate, bourg dépendant de l'abbaye de Holyrood, et la tradition nationale de bâtir en hauteur sur des parcelles étroites, ou « tofts », séparées par des ruelles, ou « closes » qui donna naissance à certains des bâtiments les plus élevés de leur époque, les maisons de rapport, hautes, solides et spectaculaires. La vieille ville comprend de nombreuses maisons de nobles et de marchands des XVI^e et XVII^e siècles, tels que le manoir restauré de Gladstone's Land datant du début du XVII^e siècle qui s'élève sur six niveaux, et un important édifice public tel que le Canongate Tolbooth, et la cathédrale Saint-Gilles.

La vieille ville se caractérise par la survie du schéma urbain médiéval des ruelles, venelles étroites et cours ouvrant sur High Street, la rue principale la plus longue et la plus large de la vieille ville, donnant l'impression d'un lieu clos entre les hauts murs des bâtiments qui la borde et le peu d'espace entre eux.

La ville nouvelle, construite entre 1767 et 1890 sous la forme de sept villes nouvelles sur la plaine glacière au nord de la vieille ville, se présente sous la forme d'une concentration peu commune d'ensembles planifiés de bâtiments en pierre de taille, de style néoclassique, associés aux grands architectes, parmi lesquels John et Robert Adam, Sir William Chambers et William Playfair. Intégrés au paysage urbain, des jardins sont

conçus pour tirer le meilleur parti de la topographie tout en formant un système développé d'espaces ouverts publics et privés. La ville nouvelle possède de grands espaces verts. Elle est vaste et cohérente à un degré incomparable et présente un aspect quasiment intact.

Certains des plus beaux monuments publics et commerciaux de style néoclassique en Europe se dressent encore dans la ville, reflétant son statut de capitale de l'Écosse depuis 1437, et sa place de grand centre de la pensée et de la connaissance à l'époque des Lumières au XVIII^e siècle, entretenant des liens culturels et politiques étroits avec le continent.

Les extensions planifiées successives à partir de la première ville nouvelle, et la grande qualité de l'architecture impose un modèle à suivre pour l'Écosse et au-delà et exerce une influence majeure sur le développement de l'architecture urbaine et l'urbanisme à travers l'Europe.

La topographie spectaculaire de la vieille ville associée aux alignements planifiés des principaux édifices de la vieille ville aussi bien que de la ville nouvelle, produit un panorama saisissant et un paysage urbain remarquable.

La vieille ville connut un renouveau à la fin du XIX^e siècle, marqué par l'adaptation du style baronnial des bâtiments à un environnement urbain influencé par des politiques de conservation de l'environnement urbain.

Édimbourg conserve la plupart de ses grands édifices et espaces en meilleur état que la plupart des villes historiques de valeur comparable.

Critère (ii) : Les extensions planifiées successives de la ville nouvelle et la grande qualité de son architecture définirent un modèle pour l'Écosse et au-delà et exercèrent une influence majeure sur le développement de l'architecture et de l'urbanisme à travers l'Europe aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Critère (iv) : La vieille ville et la ville nouvelle donnent une image spectaculaire des changements intervenus en Europe en matière d'urbanisme, depuis la vieille ville médiévale des palais royaux et des abbayes, enfermée dans ses murs de défenses, avec un développement organique de la distribution des parcelles, en passant par l'expansion de la ville nouvelle à l'époque des Lumières, aux XVIII^e et XIX^e siècles, jusqu'à la redécouverte et le renouveau au XIX^e siècle de la vieille ville avec l'adaptation d'une d'architecture de style baronnial distinct à un environnement urbain.

3. Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.

Nom du bien	Maritime Greenwich
N° d'ordre	795
Etat partie	Royaume-Uni

Projet de décision : 32 COM 8B.101

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-08/32.COM/8B.Add et WHC-08/32.COM/INF.8B1,
2. **Adopte** la déclaration de valeur suivante pour le **Maritime Greenwich, Royaume-Uni** :

Disposé symétriquement le long de la Tamise, l'ensemble XVII^e siècle composé de Queen's House, une partie du Palais royal de Greenwich, l'ensemble palatial Baroque de l'hôpital royal pour les marins et l'Observatoire royal fondé en 1675 entouré par le Parc royal réalisé dans les années 1660 par André Le Nôtre, reflètent deux siècles de mécénat royal et représentent l'apogée des travaux des architectes Inigo Jones et Christopher Wren, et plus largement de l'architecture européenne à une époque importante de son évolution. L'ensemble symbolise également les projets artistiques et scientifiques anglais des XVII^e et XVIII^e siècles.

La ville de Greenwich, qui grandit aux portes du Palais royal, offre, avec ses villas et ses terrasses entourant l'église Saint-Alphège, due à Nicholas Hawksmoor, un cadre et une approche à l'ensemble principal.

Queen's House, œuvre d'Inigo Jones, fut le premier édifice palladien de Grande-Bretagne et inspira directement les demeures et villas classiques qui furent édifiées dans toute l'Angleterre au cours des deux siècles suivants.

L'Hôpital royal, construit selon les plans de Christopher Wren et bâti sur plusieurs décennies par lui et d'autres grands architectes, notamment Nicholas Hawksmoor, compte parmi les édifices Baroques les plus remarquables d'Angleterre.

Le parc royal est un chef d'œuvre de paysage symétrique appliqué à un terrain irrégulier par André Le Nôtre.

Les travaux d'astronomie menés à l'Observatoire royal, en particulier ceux des scientifiques Robert Hooke et John Flamsteed, premier astronome royal, permirent de mesurer exactement le mouvement de la terre et contribuèrent au développement de la navigation mondiale. L'Observatoire est aujourd'hui le point de départ du système des fuseaux horaires et la mesure de la longitude autour du globe.

Critère (i) : Les bâtiments publics et privés du Parc royal de Greenwich forment un ensemble exceptionnel qui témoigne d'une entreprise humaine artistique et créative de la plus haute qualité.

Critère (ii) : Maritime Greenwich témoigne de l'architecture européenne à une période importante de son évolution, illustrée par le travail de grands architectes tels que Inigo Jones et Christopher Wren qui, inspirés par les développements en Europe, ont formé l'évolution architecturale des générations

suivantes, tandis que le parc illustre l'interaction de l'homme et de la nature sur une durée de deux siècles.

Critère (iv) : *Le Palais, le Royal Naval College et le parc royal illustrent le pouvoir, le mécénat et l'influence de la Couronne aux XVIIe et XVIIIe siècles et la capacité de planifier et d'intégrer la culture et la nature en un ensemble harmonieux.*

Critère (vi) : *Greenwich est associé à des réalisations artistiques et architecturales exceptionnelles ainsi qu'à des projets scientifiques de la plus haute qualité par le biais le développement de la navigation et de l'astronomie à l'Observatoire royal, qui ont abouti à la définition du méridien de Greenwich en tant que standard international.*

3. *Considère qu'en l'absence de déclarations d'authenticité, d'intégrité, ou de protection et de gestion, telles qu'elles sont prévues par le paragraphe 155 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, le présent texte ne constitue pas une déclaration de valeur universelle exceptionnelle.*